

Fédération Française de Pentathlon Moderne



RÈGLEMENT NATIONAL SPORTIF

MASTERS

Tétrathlon/Pentathlon

Saison 2025-2026



Version octobre 2025

En attente de validation par le comité directeur

SOMMAIRE

A. Généralités	3
B. Catégories d'âge en Masters	5
C. Synthèse des formats de compétition	5
D. Règlement sportif des épreuves	6
1. Escrime	6
2. Course d'Obstacles	7
3. Natation	12
4. Laser Run	12
5. Équitation	14
6. Cérémonie protocolaire	15
7. Délégué arbitral	17
E. Compétitions Nationales	18
1. Objectifs	18
2. Calendrier	18
3. Organisation générale et règlement	18
4. Conditions de participation	18
5. Classement national Master	18
6. Championnat de France Master individuel et équipe	18
F. Annexes	22
1. ANNEXE 1 : TABLEAUX DES PÉNALITÉS (Extrait du règlement international)	22
2. ANNEXE 2 : BARÈMES	29
3. ANNEXE 3 : ORGANISATION GÉNÉRALE D'UNE COMPÉTITION	36
4. ANNEXE 4 : ORGANISATION DES EPREUVES	37
5. ANNEXE 5 : ATTRIBUTION DE FONCTIONS	40

A. Généralités

Le règlement

Sauf aménagements particuliers à la pratique nationale dûment explicités dans le présent document, *c'est le règlement international qui fixe les règles de la pratique.*

(<https://www.uipmworld.org/uipm-rules-and-regulations>)

La saison sportive

L'ensemble des organisations figure au calendrier de la saison sportive édité annuellement par la Fédération Française de Pentathlon Moderne (FFPM).

Hormis les compétitions qui pourraient exceptionnellement être prévues au dernier trimestre, la saison sportive se déroule du 1er septembre de l'année N au 31 août de l'année N+1.

Calendrier d'organisation des compétitions

Les dates des compétitions sont mises en ligne sur le site fédéral au début de la saison sportive.

- À J-60 l'organisateur propose **le budget prévisionnel** de la compétition à la fédération pour approbation et **définition des prises en charge**.
- À J-45 l'organisateur transmet le programme à la fédération pour validation et diffusion aux clubs, aux organes déconcentrés, aux pôles et mise en ligne sur le site fédéral.

Calendrier national et responsabilité de l'organisateur :

Pour être couverte par l'assurance fédérale, une compétition (quelle que soit sa formule) doit être impérativement inscrite au calendrier national.

La pratique sportive

Dès le 1er septembre de l'année N, les athlètes concourent pour toutes les compétitions, dans les catégories d'âge de la saison à venir, soit l'année N+1.

La pratique en compétition est assujettie à la possession d'une licence « compétition **pentathlon ou tétathlon** » délivrée par la FFPM.

Procédure d'engagement aux compétitions nationales

Pour toutes les compétitions nationales de pentathlon et tétathlon qualificatives, les inscriptions se font en **ligne sur le site Internet** de la fédération et sont closes à **J-21**.

Les informations à remplir sont pour mémoire :

1. Nom prénom
2. Catégorie et Année de naissance
3. Numéro de licence
4. Temps de natation
5. Équipe d'escrime
6. Arbitre(s) officiel du club si possible.

À **J-21** la liste définitive des engagés est en lecture sur le site de la fédération, dans la rubrique calendrier « engagés ».

- À partir de **J-21** les éventuelles demandes d'inscriptions seront soumises à l'avis de la direction technique en lien avec l'organisateur. Dans ce cas, ces inscriptions tardives vont impliquer un droit d'engagement fixé forfaitairement à 50.00 €.

Les frais d'inscriptions sont dus pour tout athlète dont la participation a été validée par l'organisateur et sont réglés au plus tard à la réunion technique.

Participation à une compétition hors du territoire national

Afin de pouvoir bénéficier de l'assurance fédérale, les clubs doivent procéder de la manière suivante :

- Tout athlète doit être titulaire de la licence internationale

- Une demande de participation doit parvenir à la fédération au minimum 1 mois avant la compétition en précisant la date, le lieu, et l'organisateur.
- La direction technique transmet son autorisation à participer
- Le club communique à la fédération les résultats officiels le jour suivant la fin de la compétition.

L'organisation de compétitions à caractère international sur le territoire national.

- Fait l'objet d'une demande d'autorisation à la fédération au minimum 4 mois avant la compétition, en précisant l'organisateur, le programme, le type, la date et le lieu.
- La Direction technique transmet son autorisation après étude du dossier.
- L'organisateur communique à la fédération les résultats officiels le jour suivant la fin de la compétition.

Athlètes étrangers licenciés à la FFPM et participants aux compétitions nationales

- Tous les athlètes étrangers licenciés dans un club de la FFPM peuvent participer aux compétitions départementales, régionales, interrégionales et nationales.
- Ils intègrent les classements nationaux et représentent leur club.
- Ils sont soumis aux règles communes pour se qualifier aux championnats de France par catégorie et par épreuve.
- Ils ne peuvent en aucun cas être classés en individuel dans les différents championnats de France.
- Ils peuvent être intégrés dans le classement individuel « open international » s'il est au programme de la compétition.
- Un athlète étranger maximum par club peut intégrer le classement par équipe lors d'un championnat départemental, régional, interrégional ou national.

Les différents types de compétitions :

La fédération organise 4 types de compétitions pour les différentes catégories d'âge.

5 épreuves : Pentathlon avec équitation : escrime - natation – équitation - laser run

Pentathlon avec course d'obstacles : escrime - course d'obstacles - natation - laser run

4 épreuves : Tétrathlon Masters

- Escrime, natation, laser run
- Course d'obstacles, natation, laser run

B. Catégories d'âge en Masters

Saison 2025-2026

Né(e) en	Catégorie	Âge
1956 et avant	Master 70+	70 ans et plus
1957 - 1966	Master 60+	60 - 69 ans
1967 - 1976	Master 50+	50 – 59 ans
1977 - 1986	Master 40+	40 – 49 ans
1987 - 1996	Master 30+ (Uniquement pour Pentathlon et Tétrathlon)	30 - 39 ans

C. Synthèse des formats de compétition

L'ensemble des compétitions est répertorié sur le calendrier national annuel. Seule une inscription au calendrier vaut caractère officiel à la compétition considérée.

Les types de compétitions et le niveau de pratique ainsi que les activités annexes officielles sont répertoriés dans les tableaux suivants :

CATEGORIE	TETRATHLON
Masters 30+, 40+, 50+, 60+, 70+	Au moins 1 circuit national 1 championnat de France
Seniors hors liste Haut Niveau et Hors pôle	Au moins 1 circuit national Participation possible au championnat de France Master (hors concours)

CATEGORIE	PENTATHLON avec course d'obstacles ou équitation
Masters 30+,40+,50+,60+, 70+	Au moins 1 circuit national / compétitions Seniors 1 championnat de France
Seniors hors liste Haut Niveau et hors pôle	Au moins 1 circuit national Participation possible au championnat de France Master (hors concours)

D. Règlement sportif des épreuves

Le présent chapitre constitue un extrait du règlement international.

Les formes de compétitions nationales sont les suivantes :

- Individuelle
- Par équipe - Une femme et un homme du même club
- Relais mixte (1 homme, 1 femme) si l'épreuve est organisée - Pas de titre de champion de France

Le vainqueur de la compétition est l'athlète, et l'équipe, qui a accumulé le plus grand nombre de points par addition des scores obtenus dans chacune des disciplines.

1. *Escrime*

Il s'agit d'une épreuve à l'épée.

1.1 Tenue et sécurité :

Tenue 350 newton et sous cuirasse 800 newton sont obligatoires, masque FFE et norme CE avec le label CEN LEVEL 1 (bavette 800N) ou masque avec le label FIE (bavette 1600N) ; système de double attache obligatoire pour tous les masques.

En dehors des inscriptions réglementaires pouvant être portées sur la tenue, seul le nom de l'athlète est autorisé.

1.2 Compétition en individuel :

En fonction du nombre de tireurs (tableau 1.5)

1.3 Nombre de pistes :

L'organisateur devra assurer l'installation du nombre de pistes permettant à l'épreuve de se dérouler sans adaptation réglementaire. La mise en place d'une piste de réserve est obligatoire.

1.4 Arbitrage :

Pour tous les Championnats de France, les circuits nationaux et les épreuves internationales organisées en France, l'organisateur devra prévoir le nombre d'arbitres nécessaire au bon déroulement de l'épreuve.

Pour toutes les autres compétitions l'auto-arbitrage peut être envisagé par l'organisateur.

1.5 Formule de l'épreuve d'escrime (règlement spécifique à la FRANCE) :

Compétiteurs	Nombre total de touches	Formule et Nombre de touches (t) par Tour
6	25 (7 pts /V)	2 Tours (2 touches + 3 touches)
7	30 (6 pts /V)	
8	28 (7 pts /V)	2 Tours (1 touche + 3 touches)
9	32 (6 pts /V)	
10	36 (5 pts /V)	
11	30 (6 pts /V)	2 Tours (1 touche + 2 touches)
12	33 (6 pts /V)	
13	36 (5 pts /V)	
14	39 (5 pts /V)	
15	42 (4 pts /V)	
16	45 (4 pts /V)	
17	32 (6 pts /V)	1 Tour (2 touches)
18	34 (5 pts /V)	
19	36 (5 pts /V)	
20	38 (5 Pts /V)	
21	40 (4 pts /V)	
22	42 (4 pts /V)	
23	44 (4 Pts /V)	
24	46 (4 Pts /V)	
25	24	1 Tour (1 touche) 7pts/V
26	25	
27	26	
28	27	
29	28	
30	29	
31	30	1 Tour (1 touche) 6pts/V
32	31	
33	32	
34	33	
35	34	1 Tour (1 touche) 5pts/V
36	35	
37	36	
38	37	
39	38	
40	39	

L'ordre des tours doit être respecté obligatoirement selon la formule indiquée dans le tableau ci-dessus

2. Course d'Obstacles

L'épreuve d'obstacles est une course qui consiste à franchir des obstacles depuis une ligne de départ jusqu'à un point d'arrivée.

La compétition peut être organisée à l'intérieur ou à l'extérieur avec le parcours placé sur n'importe quelle surface sur une base plane et solide.

Le parcours comprend 8 obstacles pour une distance de 60 à 70 m de longueur. Il devra être **validé par la DTN** en amont de la compétition.

Le temps d'échauffement est d'au moins **20'**

Les règles de l'épreuve d'obstacles sont dans le [« Rule book »](#) et le **règlement national général** pour la saison 2025-2026

Le catalogue des obstacles de l'UIPM a été publié en 2023 et contient des détails liés aux obstacles à utiliser dans les différents niveaux de compétition, ainsi que leurs dimensions, paramètres, exigences de sécurité, séquence et placement sur le parcours.

2.1 Définition

- La discipline d'obstacles est une course qui consiste à franchir les obstacles d'une ligne de départ à un point d'arrivée.
- Les compétitions de la FFPM seront organisées sous forme de courses individuelles
- L'ordre des épreuves sera le suivant : escrime - course d'obstacles-natation-laser-run.

2.2 Site d'organisation

La compétition peut être organisée à l'intérieur ou à l'extérieur. Le parcours peut être placé sur n'importe quelle surface avec une base solide et des tapis de protection.

2.3 Le parcours

8 obstacles sur un parcours de 60 à 70 m de long

Les obstacles seront sélectionnés par la Direction Technique Nationale en relation avec les organisateurs pour assurer la cohérence dans toutes les épreuves de la saison.

2.4 Organisation

2.4.1. Chambre d'appel

- Rassembler les athlètes avant le départ.
- Vérifier les tenues, les gants et les accessoires, refusant à tout athlète ayant un équipement non conforme de se rendre au départ, y compris une substance non autorisée sur les mains.
- S'assurer que les athlètes sont prêts pour le départ.

2.4.2. Les juges du parcours (2 ou 4)

- Sont placés par le directeur de la discipline d'obstacles afin qu'ils puissent juger au mieux l'épreuve.
- Dans le cas du premier échec d'un athlète sur un obstacle, le juge du parcours doit immédiatement lever un drapeau jaune et crier haut et fort « Échec » pour s'assurer que l'athlète comprenne qu'une faute a été commise, ce qui correspond à un avertissement. Dans le cas d'un deuxième échec sur le même obstacle, le juge doit lever un drapeau rouge et donner le commandement « Stop » pour confirmer l'élimination de l'athlète.
- 2 juges sont nécessaires (Si une seule ligne de course) 4 juges (Si deux lignes de course), et chacun d'eux couvre 4 obstacles sur 8.

2.4.3. Le starter (1)

- Il est responsable de donner le signal de départ aux athlètes.
- Il est responsable de l'application des pénalités de faux départ.

2.4.4. Le juge d'arrivée (1)

- Il est responsable de l'enregistrement de l'ordre d'arrivée des athlètes et il double le chronométrage en cas de dysfonctionnement des chronométreurs. Le juge doit avoir une vue dégagée sur le dernier obstacle du parcours.

2.4.5. Les chronométreurs (2)

- Ils sont responsables de l'enregistrement des temps des athlètes. Ils doivent déclencher leurs chronomètres au Start et l'arrêter lorsque l'athlète franchit la ligne d'arrivée. Ils donnent immédiatement le temps réalisé au marqueur.

2.4.6. Le marqueur (1)

2.4.7. Il enregistre les temps manuellement qu'il transmet immédiatement ou ultérieurement à l'informatique.

2.5 Déroutement de l'épreuve

2.5.1. Ordre de départ

- L'ordre de départ est l'inverse du classement après l'escrime.
- Si deux couloirs de course, l'athlète le moins bien classé après les 2 épreuves sera placé dans le couloir 1.

2.5.2. Contrôle dans la salle d'appel

- Les athlètes avec un équipement non conforme (voir numéro 5 ci-dessous) ne seront pas autorisés à concourir à moins qu'ils ne changent d'équipement approprié avant le début de l'épreuve. La disqualification sera appliquée si un athlète refuse de se conformer à cette règle.

2.5.3. Le départ

- Les athlètes seront annoncés et invités à prendre place derrière la ligne de départ.
- Sur la commande du starter « à vos marques », les athlètes doivent immédiatement prendre une position de départ avec les deux pieds derrière la ligne de départ. Le starter donne le départ à l'aide d'un pistolet de départ, d'un klaxon, d'un sifflet ou son distinctif.
- L'ordre des départs se fait dans l'ordre inverse du classement.

2.5.4. Faux départ

- Le starter doit immédiatement annoncer le faux départ à l'athlète s'il a commencé trop tôt.
- Un athlète partant en retard ne sera pas pénalisé, mais son temps sera pris à partir du signal de départ.
- Un faux départ se produit si un athlète franchit ou touche la ligne de départ avant le start officiel.
- Un athlète est pénalisé de 10 points en cas de faux départ.
- Un athlète est disqualifié en cas de tentative flagrante de faux départ.

2.5.5. Le parcours

- Les athlètes doivent franchir tous les obstacles. En fonction du parcours, ils peuvent courir, marcher, sauter, grimper, ramper, glisser, soulever, porter ou se propulser, au-dessous, au-dessus, le long ou à travers les obstacles.
- Après un premier échec sur un obstacle, l'athlète peut le répéter en continuant jusqu'à la fin de l'obstacle et en revenant à son début en utilisant le côté externe adjacent.
- Après un deuxième échec pour franchir le même obstacle, l'athlète sera arrêté et éliminé.
- Si un obstacle est suivi d'une plate-forme d'atterrissage, la condition pour son achèvement correct est d'atterrir sur la plate-forme ou, à défaut, de sauter avec les deux pieds au-delà de la ligne marquée sur le sol ou des matelas sous l'obstacle. Un athlète qui atterrit sur une plate-forme et tombe ou recule a échoué à l'obstacle.
- Bousculer ou gêner un autre athlète d'une manière qui entrave sa progression entraîne la disqualification.
- Si un athlète traverse et court dans le couloir d'un autre athlète pour franchir les obstacles avec des éléments suspendus, il sera éliminé.
- Dans le cas de l'article 4.4 vi) et vii) Sur l'avis du juge, lorsqu'un athlète a été injustement gêné, il aura le droit d'exécuter à nouveau l'intégralité du parcours.
- Les athlètes verront leurs résultats et le classement en fonction de leur temps de performance.

2.5.6. L'arrivée

Les athlètes termineront le parcours au moment où ils franchiront la ligne d'arrivée ou activeront le bouton d'arrivée avec n'importe quelle partie de leurs mains, bras ou avant-bras.

2.5.7. Points de Pentathlon Moderne

Les points de Pentathlon moderne sont attribués en fonction des temps de performance (cf barème). Chaque seconde est égale à 3 pts et 0,33 sec = 1 pt. **Pour les masters 60+ et 70+, se référer au règlement national général 2025-2026**

2.5.8. Sécurité

- Pendant l'échauffement, il est interdit à un athlète de commencer un obstacle alors qu'un autre athlète est encore en train de le franchir.
- En cas d'orage dans les compétitions extérieures, toutes les activités doivent être immédiatement suspendues.
- En cas de pluie, les juges peuvent prendre la décision de reporter la compétition, d'enlever des obstacles, de réduire le nombre d'éléments d'un obstacle et de déclarer obligatoire le démarrage des obstacles avec éléments suspendus par un élément spécifique, et toute autre mesure visant à assurer la sécurité des athlètes, y compris, par exemple, l'utilisation de cordes à nœuds pour escalader les obstacles et les éléments antidérapants.

2.6 Règlement sur l'équipement

- Dans les compétitions nationales, les athlètes doivent porter les équipements de leur club.
- L'athlète doit porter un haut et un bas ou une « pentasuit »
- Les athlètes doivent concourir avec des chaussures de sport sans crampons.
- L'organisateur est responsable de fournir à chaque athlète un dossard qui peut être en matériel adhésif.
- Les manches compressives, le ruban adhésif et les articles similaires sont interdits.
- Les gants, montres, colliers, bagues, boucles d'oreilles, bracelets, piercings, vêtements amples, cheveux non sécurisés, casquettes, bandeaux et tout autre objet qui pourrait s'accrocher à un obstacle sont interdits.
- Les lunettes de vue ou de soleil ne sont autorisées qu'avec des bandes de sécurité.
- La magnésie ou similaire sous toutes ses formes (liquide, poudre, etc.) sont interdits.
- Les appareils photo, téléphones, radios, magnétophones ou tout type de système de communication sont interdits pendant la course.

2.7 Fautes et pénalités

2.7.1. Un athlète est pénalisé par un avertissement lorsque :

- Il échoue sur un obstacle pour la première fois.

2.7.2. Un athlète est passible d'une pénalité de dix points pour chacune des infractions suivantes :

- Manquement aux règles des vêtements et des équipements
- Modification des dimensions du dossard
- Faux départ.

2.7.3. Un athlète est éliminé pour :

- Le second échec sur le même obstacle
- Traverser et concourir dans le couloir d'un autre athlète pour franchir les obstacles avec des éléments suspendus
- Utilisation d'appareils photo, de téléphones ou d'autres appareils interdits
- Utilisation de magnésie.

2.7.4. Un athlète est **disqualifié** pour :

- Bousculer, courir ou gêner un autre athlète
- Refus de se conformer au règlement sur l'équipement
- Une tentative flagrante de faux départ.

Extrait du règlement UIPM :

3.9.3 U15, U17 and U19 Competitions

In the U15, U17 and U19 Category "A", "B" and "C" competitions, the course configuration must be according to Table 2.

Table 2. Course configuration for U15, U17 and U19 age groups.

	OBSTACLES
1	STEPS
2	BIG WHEEL
3	OVER-UNDER-THROUGH
4	RINGS
5	BALANCE BEAM
6	WHEELS
7	MONKEY BARS
8	FINISH WALL

Figure 2 below provides a simplified view of the course.

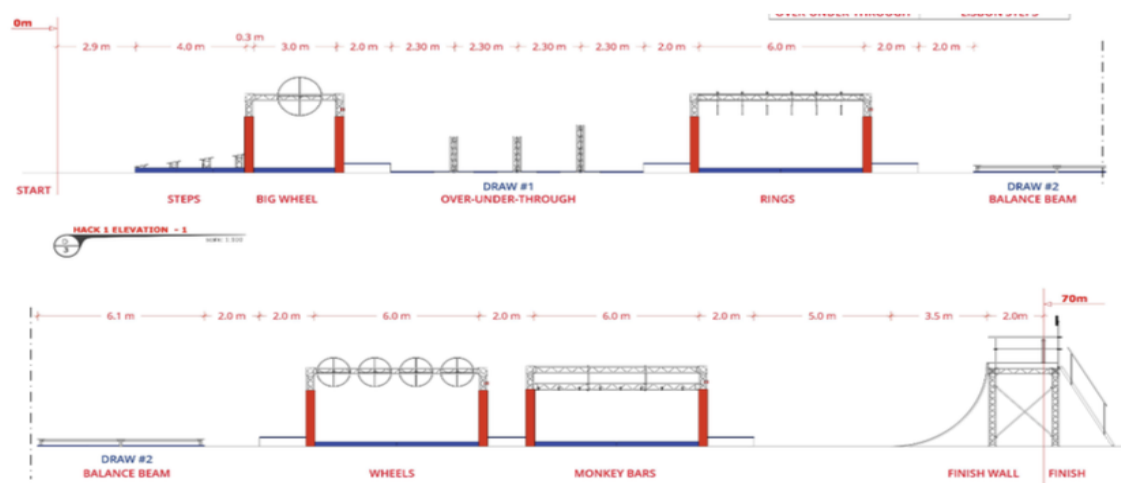


Figure 2. Course configuration for U15, U17 and U19 age groups.

2.8 Adaptation possible du règlement pour les Master 50 et +

Des adaptations sur l'attribution des points, la non-élimination en cas de double échec et une pénalité par obstacle doublement échoué sont à appliquer.

Dans le but d'encourager la pratique de l'obstacle par les catégories Master 50 et plus, des adaptations du règlement sont à réaliser :

- 2 points / secondes au lieu de 3
- En cas de double échec sur un obstacle et après essais francs, l'athlète n'est pas stoppé. Il peut poursuivre sur le parcours et sera sanctionné de 20 points par obstacle échoué.

Pour plus de détails, [Cf le règlement UIPM 2026](#) / Le règlement national pourra être adapté en fonction d'éventuelles modifications qui pourraient être prises par l'UIPM.

3. Natation

Il s'agit d'une épreuve de nage libre.

3.1 Tenue

Seules les tenues approuvées par la FINA sont autorisées.

- 1 pièce pour les hommes (short ou maillot de bain classique, ou pentasuit)
- 1 ou 2 pièces pour les filles (combi-shorty ou le maillot classique, ou pentasuit)
- Respecter le règlement local pour le port du bonnet.
- Pour le nouveau format, la pentasuit est autorisée pour la natation et le laser run. Elle ne doit pas couvrir le cou ni s'étendre au-delà de l'épaule et sous le genou. Toutes les combinaisons pentasuits doivent être fabriquées à partir de matières textiles.

3.2 Compétition en individuel et relais mixte :

Spécificité nationale : la mixité de catégories et de genre est autorisée dans les séries de natation pour l'ancien format.

Pour les classements nationaux la bonification pour les compétitions organisées en bassin de 50m sera de :
200m = 8pts ; 100m = 4 pts

3.3 Un système d'enregistrement vidéo :

Pour les départs il est recommandé d'avoir un système vidéo permettant au juge-arbitre de confirmer sa décision pour un faux départ éventuel. Le faux départ entraîne une pénalité de 10 points, et l'élimination dans la transition pour les relais.

4. Laser Run

Il s'agit d'une épreuve enchaînant des séquences de tir (pistolet laser) et des séquences de course. Chaque participant est tenu de se présenter avec son pistolet laser. Si besoin, les organisateurs pourront demander aux participants d'amener leur cible laser (précisé sur le programme). Dans ce cas l'organisateur devra contrôler la fiabilité des cibles laser.

4.1 Sécurité :

- Les règles de sécurité sont établies par le comité d'organisation en accord avec le règlement national. Le comité d'organisation est responsable de l'information et de l'application de ces règles. La sécurité des participants et des spectateurs requiert une autodiscipline et une attention particulière avec la manipulation des pistolets laser dans l'aire de compétition.
- Le parcours de course devra être tracé de façon sécuritaire afin de prévenir tout risque d'accident. Limiter ou éviter les virages trop serrés, les escaliers, les obstacles, etc...
- Il est de la responsabilité des athlètes et de leur encadrement de clubs de s'assurer que leur pistolet laser et les cartouches d'air sont utilisés de façon sécuritaire.
- Le directeur du tir peut à tout moment stopper l'échauffement ou la compétition dans un intérêt de sécurité.
- Au commandement « Stop » les pistolets doivent être posés sur la table en direction des cibles et ne pas être touchés.
- Les athlètes et/ou entraîneurs doivent à tout moment informer le directeur de tir de toutes situations qui leur semble dangereuse et qui pourrait provoquer un accident.
- La manipulation des pistolets laser ne peut se faire que sur ordre du directeur de tir.
- Les pistolets ne peuvent pas être utilisés si une personne se trouve devant la ligne de tir.
- Au poste de tir les pistolets doivent toujours être soit dans leur boîte soit en direction des cibles.
- Le pistolet laser est automatiquement en « sécurité » (le départ du coup n'est pas réalisable) si le pentathlète ne « réarme » pas son pistolet laser.

4.2 Tenue :

Chaussures à pointes autorisées en fonction des indications de l'organisateur.

Le tee-shirt ou le survêtement identifiant le club d'appartenance est obligatoire.

4.3 Compétition individuelle et relais mixte :

Enchaîner de 2 à 4 fois en fonction de la catégorie et du type d'épreuve : 1 séquence de tir, dans un temps limité à 50 secondes et une séquence de course.

4.4 Poste de tir :

- Seul le pistolet peut se trouver sur la table.
- L'organisateur fournira un tapis protecteur en mousse ou équivalent afin de prévenir les perturbations du système laser. La hauteur imposée par la FFPM est comprise entre 0,50 cm et 3 cm. Les athlètes devront utiliser le tapis protecteur fourni par l'organisateur

4.5 Échauffement : lors de la réunion technique l'organisateur précise les modalités d'échauffement.

4.6 Épreuves Pentathlon et tétrathlon

Règlement FFPM : **7' d'échauffement**

- Au commandement du directeur de tir ou du Laser Run, les athlètes pourront prendre place à leur poste de tir. Au commandement « **début des 7' d'échauffement** » les athlètes pourront sortir les pistolets laser et commencer la pratique libre du tir et de la course. Les entraîneurs pourront être présents sur le pas de tir pour assister leurs athlètes pendant les **4 premières minutes** et devront quitter le pas de tir au commandement du directeur de l'épreuve.
- Durant l'échauffement le directeur de tir s'assure que toutes les cibles et pistolets fonctionnent correctement. Au commandement « **stop** » les pistolets devront être posés sur la table canon dirigé vers la cible. Les athlètes devront alors rejoindre le départ. Le directeur du tir les avertit **3'** puis **1'** et **30''** avant la fin de l'échauffement.

4.7 Épreuves de Pentathlon format enchaîné olympiade 2025-2028 :

- Lors des ½ finales et de la finale, un échauffement général de **60'** avant le début de toutes les épreuves doit être accordé. Les athlètes s'échauffent où et comme ils le souhaitent.
- Puis, au moment de l'épreuve de Laser Run, temps de préparation. **7'**. Les 7' démarrent dès la fin de l'épreuve précédente

4.8 Épreuves Triathlon et Laser Run FFPM : 2 options

- Option A : Stand de tir de compétition ouvert à tous **45'** avant le début des épreuves puis 5' d'échauffement pour toutes les catégories avant chaque départ pour l'épreuve individuelle et 8' pour l'épreuve de relais.
- Option B : Stand de tir annexe ouvert pendant toute la durée de la compétition **5'** d'échauffement pour toutes les catégories pour l'épreuve individuelle et 8' pour l'épreuve de relais.
- Au commandement du directeur de tir ou du Laser Run, les athlètes pourront prendre place à leur poste de tir.
- Au commandement « **début des 5' d'échauffement** », les athlètes pourront commencer librement la pratique du tir et de la course, jusqu'au commandement « **stop** », à ce moment ils devront rejoindre le départ. Les pistolets devront être posés sur la table en position de sécurité. Les entraîneurs pourront être présents sur le pas de tir pour assister leurs athlètes pendant le temps de l'échauffement.
- Le directeur du tir les avertit **3'** puis **1'** et **30''** avant la fin de l'échauffement.
- Au commandement « **Stop** », seuls les athlètes et les membres de l'organisation sont autorisés à rester sur la zone de compétition.

4.9 Chronométrage :

L'utilisation d'une caméra vidéo **est fortement recommandée** pendant le laser-run afin d'avoir la possibilité de vérifier les temps des participants. L'exploitation des images n'interviendra qu'en cas de dysfonctionnement des chronomètres principaux.

5. Équitation

L'accès à la pratique de l'équitation en compétition est réservé aux titulaires du certificat tel que cela est défini au chapitre « Certification pour l'accès à la pratique de l'équitation lors des compétitions de pentathlon moderne ».

Il s'agit d'un parcours de sauts d'obstacles.

Si l'organisateur est limité en nombre de chevaux, il peut envisager de modifier l'ordre des épreuves en terminant la compétition par l'épreuve d'équitation. Dans ce cas la demande devra être faite à la Direction Technique Nationale, précisant le nombre de cavaliers autorisés à monter, d'autre part le laser run sera alors organisé en pack start-

5.1 Tenues

- Bombe réglementaire trois points
- Veste d'équitation ou survêtement club,
- Cravate ou col droit obligatoire,
- La veste d'équitation ou le survêtement identifiant le club d'appartenance est obligatoire lors des championnats de France.

5.2 Compétition :

Spécificité nationale : parcours, obstacles, certifications (annexes).

NB : le juge de la détente et le délégué arbitral, pourront interdire le départ si la conduite paraît être dangereuse pour le couple cavalier-cheval ou que l'image donnée nuise au pentathlon moderne. Le président du jury pourra arrêter pendant le parcours un cavalier s'il estime qu'il met en danger le couple cavalier-cheval.

5.3 Règlement compétitions nationales Master :

Parcours extérieur ou intérieur : 10 obstacles, dont 1 ou 2 combinaisons (double) 80cm à 1m

5.4 Certification pour l'accès à la pratique de l'équitation lors des compétitions de Pentathlon Moderne Masters

5.4.1. Objectifs :

- Certifier la capacité des pentathlètes à participer à l'épreuve d'équitation des compétitions nationales et internationales.
- Donner des objectifs d'entraînement aux entraîneurs d'équitation et aux athlètes,
- Préserver l'intégrité physique des athlètes et des chevaux
- Améliorer l'image de l'équitation en pentathlon.

La validation est proposée par un responsable technique de pentathlon (titulaire d'un diplôme d'état pentathlon moderne ou responsable de pôle) après avis de l'entraîneur d'équitation.

Cette validation apparaît sur la liste des athlètes autorisés à monter à cheval en compétition nationale, validée par la DTN mise en ligne sur le site Internet de la fédération. Elle apparaît également sur la licence UIPM pour les internationaux.

5.4.2. Capacités minimales requises pour les certifications équitation MASTERS

- Diriger un cheval à la main, au pas, au trot et en tournant.
- Préparer un cheval avec une selle et un filet.
- Vérifier la solidité avant la mise en selle.
- Monter et descendre de cheval correctement.
- Tenir les rênes et la cravache correctement.

- Modifier les étriers en étant en selle.
- Serrer et desserrer la sangle une fois qu'elle est montée.
- Démontrer une position correcte au pas, au trot et au galop.
- Utiliser le siège, les jambes et les mains comme aides pour augmenter et diminuer le rythme.
- Démontrer des transitions progressives du pas au trot au galop.
- Démontrer une figure en huit au pas et au trot en diagonale.
- Exécuter un huit au galop avec un simple changement de jambe.
- Démontrer les aides correctes pour le galop sur une jambe nommée sur un cercle.
- Travailler de façon autonome dans les espaces libres.
- Saluer le juge et comprendre les règles et les pénalités dans les zones de détente et de compétition.
- Marcher correctement sur un parcours, en comprenant l'importance de suivre une ligne correcte pour chaque obstacle.
- Maîtriser le cheval, tant à l'approche qu'à l'éloignement d'un obstacle
- Faire preuve de compétence lors de la conduite sur un parcours de sauts de 10 obstacles entre 80cms et 1m dont un double sur au moins 2 chevaux inconnus, de différents types et tempéraments.

5.4.3. Modalités d'organisation de l'épreuve de certification :

Réaliser un parcours d'au moins 10 obstacles (dont 1 double), entre 0.80m et 1m en référence aux indications ci-dessus

Le galop 6 CSO de la FFE vaut certification d'équitation en pentathlon moderne.

5.4.4. Compétences à acquérir pour valider la certification :

Le cavalier doit être autonome aux trois allures et dans l'enchaînement des sauts.

6. Cérémonie protocolaire

Lors des cérémonies protocolaires, les athlètes doivent obligatoirement se présenter en **chaussures de sport** et en **tenue identifiant leur club** d'appartenance. **Le short n'est pas autorisé.**



Certification équitation de pentathlon moderne

Responsable technique de pentathlon moderne diplômé d'état de pentathlon moderne

Et

Enseignant diplômé d'état d'équitation

Certifions que le pentathlète
a validé la certification équitation de pentathlon moderne
selon la procédure demandée dans le règlement national.

Ce niveau atteste que le pentathlète est capable de réaliser
un parcours d'au moins 10 obstacles (dont un double et un obstacle à 1m10).

Date : Lieu :

Cachet et signature du responsable technique de pentathlon moderne

Cachet et signature du responsable technique du centre équestre

7. Délégué arbitral

7.1 Rôle et Mission

Le délégué arbitral est nommé par la Commission “ Formation des juges et arbitres ” pour les épreuves nationales U22 et Sénior.

La mission du délégué arbitral commence dès la préparation de l'organisation de la compétition. Il s'assure du respect du calendrier de préparation et des conditions matérielles de l'organisation. Pour cela l'organisateur doit le tenir informé dans le détail à chaque étape du processus.

Il s'assure en liaison avec l'organisateur de l'application stricte du règlement et tout particulièrement des points suivants :

7.1.1. Escrime :

Pistes réglementaires, sécurité des pratiquants et des spectateurs, présence d'un service de première urgence.

7.1.2. Course d'obstacles :

Vérification avec l'organisateur du métrage du parcours de course et des obstacles, organisation générale de l'épreuve dans le domaine technique et sécuritaire des pratiquants. Présence d'un service de première urgence.

7.1.3. Natation :

Tenues, chronométrage, enregistrement vidéo des départs, des prises de relais etc.

7.1.4. Laser Run :

Vérification avec l'organisateur du métrage du parcours de course, organisation générale de l'épreuve dans le domaine technique et sécuritaire des pratiquants.

7.1.5. Équitation :

Vérification des essais des chevaux, conformité du parcours, présence d'un service de première urgence.

Il rédige un compte rendu qui a pour objet d'informer objectivement la commission “formation juge arbitre”. Il doit être adressé à la commission dans les **15 jours suivants** le déroulement de la compétition qui en assurera la diffusion auprès des membres du bureau, de la Direction Technique, de la commission sportive et de l'organisateur de la compétition.

Pour ce faire, il peut s'appuyer sur la fiche type rapport de compétition (En cours d'élaboration)

E. Compétitions Nationales

TETRATHLON – PENTATHLON MASTER 30+, 40+, 50+, 60+, 70+ Et Senior hors listes HN et hors pôles 22-29 ans

1. Objectifs

- Former, évaluer, classer les athlètes français de la catégorie Master et seniors hors listes à l'occasion d'une série de compétitions organisées sous les formes du tétrathlon ou du pentathlon (escrime-natation-laser-run et équitation (pour les certifiés)) et escrime-course d'obstacles-natation-laser run
- Favoriser la pratique régulière en compétition du plus grand nombre.
- Préparer les Masters aux compétitions internationales de leur catégorie d'âge.

- *Tous les seniors de 22ans et + qui ne sont ni inscrits sur les listes haut niveau ni dans les pôles peuvent participer aux circuits nationaux. Ils feront les mêmes distances que les masters 30+ et seront alignés sur le handicap 30 ans*

2. Calendrier

Fixé par la fédération, il comporte au moins 1 circuit national Master. Un classement national en tétrathlon sera établi. En fonction des organisations la FFPM établira un classement national pentathlon avec obstacle et un classement national Pentathlon avec équitation

3. Organisation générale et règlement

C'est le règlement international Master qui s'applique hormis les mesures particulières énoncées ci-après.

L'organisateur a libre choix d'inviter des nations étrangères, après avis de la FFPM.

L'épreuve se déroule en priorité sur une journée ou sur 2 demi-journées en fonction des possibilités de l'organisateur.

4. Conditions de participation

Engagement sur le site fédéral. Il est fait par les clubs pour tous les athlètes.

Frais d'engagement et modalités de prise en charge fédérale : cf. Tableau de synthèse

5. Classement national Master

La Fédération établira et diffusera les classements nationaux Master Tétrathlon et Pentathlon.

6. Championnat de France Master individuel et équipe

L'objectif est de délivrer annuellement les titres nationaux, individuels et par équipe par délégation de pouvoir reçue du ministère des sports, pour la catégorie Master

Calendrier : fixé annuellement par la fédération

Organisation et règlement

Épreuve individuelle et équipe en une journée ou 2 demi-journées

Qualification individuelle : participation obligatoire à au moins une épreuve (complète) du circuit national Masters.

Les résultats des Masters obtenus en pentathlon avec course d'obstacles lors des compétitions Senior, seront pris en compte dans le classement national Masters comme nombre d'épreuves participatives.

Les résultats obtenus lors de compétitions internationales de tétathlon ou pentathlon Masters seront intégrés dans le classement national tétathlon, pentathlon (sous condition de participation à au moins 1 épreuve du circuit national Masters).

Engagement et confirmation de qualification : après diffusion de la liste des qualifiés par la fédération, les clubs ont 7 jours pour confirmer auprès de celle-ci et de l'organisateur du championnat de France, la participation de leur(s) athlète(s) qualifié(s).

Modalités des résultats :

Classement individuel

- M30+ si au moins 3 participants
- M40+ si au moins 3 participants
- M50+ si au moins 3 participants
- M60+ si au moins 3 participants
- M70+ si au moins 3 participants

En fonction du nombre de participants, si une catégorie n'a pas le nombre de participants requis, les inscrits de cette catégorie seront classés uniquement dans le classement toutes catégories en prenant en compte le handicap de l'âge et les points correspondants (*cf grille UIPM ci après*)

Les seniors hors liste de haut niveau et hors pôle peuvent participer mais aucun titre de champion de France ne leur sera délivré.

Classement par équipes

Le classement se fait exclusivement **par le meilleur total de points d'une athlète féminine et d'un athlète masculin d'un même club**

La fédération établira et diffusera le classement national

Frais d'engagement et modalités de prise en charge fédérale : <https://ffPentathlon.fr/vie-federale/reglements-sportifs/>

Règlement MASTERS Tétrathlon et Pentathlon

Circuits nationaux et championnat de France		
CatégorieE	NATATION + ou - 0.50 sec = 1point	LASER RUN + / - 1 pt la seconde
Masters 70+	50m H 38'' = 250 pts F 43 '' = 250 pts	2x (5 cibles à atteindre + 600m course) 50'' pour chaque série de tir 1200m 7'00 = 500pts Poste de tir à 5m
Master 60+	50m H 38'' = 250 pts F 43 '' = 250 pts	2x (5 cibles à atteindre + 600m course) 50'' pour chaque série de tir 1200m 7'00 = 500pts Poste de tir à 5m
Master 30+, 40+, 50+ et seniors hors listes HN et hors pôle	100m H 1'18 = 250 pts F 1'30 = 250 pts	3 x (5 cibles à atteindre + 600m course) 50'' pour chaque série de tir 1800m 11'30 = 500pts Poste de tir à 10m

Relais Master		
CATEGORIE	NATATION + ou - 0.50 sec = 1point	LASER RUN + / - 1 pt la seconde
Master 60+, 70+	2X50m H 1'18 = 250 pts F 1'30 = 250pts	2x (5 cibles à atteindre + 600m course) X2 50'' pour chaque série de tir 2400m 15'30 = 500pts Poste de tir à 5m
Master 30+, 40+, 50+	2X100m H 2'30 = 250 pts F 3'00 = 250 pts	2 x (5 cibles à atteindre +600m course) X2 50'' pour chaque série de tir 2400m 15'30 = 500pts Poste de tir à 10m

Système de Handicap et table de points :

Ce système permet de calculer les points et de classer les Masters en fonction de leur catégorie d'âge tout en les regroupant pour la compétition. Ces points sont directement ajoutés au total réalisé par l'athlète après la première épreuve. (cf tableau Points table – Handicap system ci-dessous)

6.9.2 Points Table – Handicap system

Age	Points	Tetrathlon	Pentathlon	Age	Points	Tetrathlon	Pentathlon
30	10 x 5,00	-40	-50	60	30 x 5,00	120	150
31	9 x 5,00	-36	-45	61	31 x 5,25	130	163
32	8 x 5,00	-32	-40	62	32 x 5,50	141	176
33	7 x 5,00	-28	-35	63	33 x 5,75	152	190
34	6 x 5,00	-24	-30	64	34 x 6,00	163	204
35	5 x 5,00	-20	-25	65	35 x 6,25	175	219
36	4 x 5,00	-16	-20	66	36 x 6,50	187	234
37	3 x 5,00	-12	-15	67	37 x 6,75	200	250
38	2 x 5,00	-8	-10	68	38 x 7,00	213	266
39	1 x 5,00	-4	-5	69	39 x 7,25	226	283
40	0 x 0,00	0	0	70	40 x 7,50	240	300
41	11 x 0,25	2	3	71	41 x 7,50	246	308
42	12 x 0,50	5	6	72	42 x 7,50	252	315
43	13 x 0,75	8	10	73	43 x 7,50	258	323
44	14 x 1,00	11	14	74	44 x 7,50	264	330
45	15 x 1,25	15	19	75	45 x 7,50	270	338
46	16 x 1,50	19	24	76	46 x 7,50	276	345
47	17 x 1,75	24	30	77	47 x 7,50	282	353
48	18 x 2,00	29	36	78	48 x 7,50	288	360
49	19 x 2,25	34	43	79	49 x 7,50	294	368
50	20 x 2,50	40	50				
51	21 x 2,75	46	58				
52	22 x 3,00	53	66				
53	23 x 3,25	60	75				
54	24 x 3,50	67	84				
55	25 x 3,75	75	94				
56	26 x 4,00	83	104				
57	27 x 4,25	92	115				
58	28 x 4,50	101	126				
59	29 x 4,75	110	138				

* Handicap points table is subject for further research and evaluation at masters competitions between Nov 2021 – April 2022 and will be approved by the UIPM Executive Board in April 2022. [This phrase will be deleted in the final version of Masters Rules]

F. Annexes

1. ANNEXE 1 : TABLEAUX DES PÉNALITÉS (Extrait du règlement international)

ESCRIME

FAUTES 1 ^{er} groupe (valable pour le match)	Article de référence	1 ^{ère} fois	récidive	2 ^{de} et + récidive
Équipement préalablement vérifié et approuvé qui ne fonctionne pas	3.4.2 iii) 3.6.3 i)	Carton Jaune	Carton Rouge 10 pts	Carton Rouge 10 pts
Vêtement/Équipement non conforme, absence de 2 ^{ème} arme ou cuirasse de protection	3.4.2iii) 3.6.3i)			
Pentathlète qui ne se présente pas à la 1 ^{ère} injonction de l'arbitre	3.4.4iii) 3.6.3i)			
Enlever son masque avant le "Halte"	3.4.4iii) 3.6.3i)			
Quitter la piste sans permission	3.4.4ix) 3.6.3i)			
Causer ou prolonger des interruptions de match sans justification recevable	3.4.4xi) 3.6.3i)			
Toucher, traîner, redresser son arme sur la piste	3.4.5 vi) vii 3.6.3 i)			
Flèche bousculante (*)	3.4.7ii) 3.6.3 i)			
Faire des mouvements désordonnés et irréguliers sur la piste. Toucher avec violence, frapper avec la garde ou le masque (*)	3.4.7 iii) 3.6.3 i)			
Tourner le dos à son adversaire (*)	3.4.7 vi) ix) 3.6.3 i) ii)			
Toucher en tenant l'équipement électrique	3.4.9 ii) 3.6.3 i)			
Corps à corps pour éviter une touche (*)	3.4.10 ii) 3.6.3 i)			
Quitter la piste pour éviter une touche	3.4.7 vi) 3.6.3 i)			
Refus d'obéir à l'arbitre	3.4.7 iv) 3.4.11 iii) 3.6.3 i)			
Réclamation injustifiée	3.4.4 iii) 3.6.3 i)			

- **Carton Jaune** : Avertissement valable pour le match
- **Carton Rouge** : Déduction de 10 points (1point dans le bonus round)
- Carton Noir : Élimination, Disqualification ou Exclusion

FAUTES 2^{ème} groupe	Article de référence	1^{ère} fois	Récidive	2^{de} et + récidive
Interruption injustifiée non confirmée par le médecin	3.4.16 iv)	Carton Rouge 10 pts	Carton Rouge 10 pts	Carton Rouge 10 pts
Absence de marque de contrôle sur les armes (*)	3.4.2 iv)			
Utiliser son bras non armé (*)	3.4.10 i) 3.6.3 ii)			
Faire une touche intentionnelle en plaçant la pointe de son épée sur toute surface autre que l'adversaire (*)	3.4.14 i d)			
Actions dangereuses, violentes ou vindicatives, portées avec le pommeau ou la coquille.	3.4.7. ix)			
Poignée incorrecte ou Tenue incorrecte de l'épée	3.4.6.iii)			

FAUTES 3 ^{ème} groupe (valable pour la compétition)	Article de référence	1 ^{ère} fois	récidive
Falsifier des marques de contrôle, modifier intentionnellement les équipements (*)	3.4.2	Carton Rouge 10 pts	Disqualification
Athlète troublant l'ordre quand il est sur la piste	3.6.3 ii)		
Ne pas porter ou porter une sous-cuirasse de protection défectueuse	3.4.2 iii) e)		
Non présentation à l'appel de l'arbitre au début de la compétition après 3 appels à 1min d'intervalle	3.4.4 ii) 3.6.3 ii)	Elimination (1)	
Quiconque trouble l'ordre sur la piste	3.6.1. iii)	Carton Jaune(4)	Exclusion(3)

FAUTES 4^{ème} groupe	Article de référence	1^{ère} fois
Fraude manifeste de l'équipement	3.4.2	Disqualification (2)
Chercher à favoriser un adversaire, profiter d'une collision, offense à l'esprit sportif.	3.6.1 iii)	
Brutalité intentionnelle	3.6.1 iv)	
Pratiquer une escrime malhonnête (*)	3.6.1 ii)	
Pentathlète équipé d'un dispositif électronique lui permettant de communiquer pendant un assaut	3.4.2 v) c)	

FAUTES 5^{ème} groupe	Article de référence	1^{ère} fois	Récidive
Ne pas porter de brassard aux couleurs nationales	3.7.2 iv)	Carton Rouge 10 pts	----
Ne pas porter son nom et le code de nationalité	3.7.2 iii)		
Refuser de saluer ou de serrer la main	3.6.1 i)		Carton Noir (1)

Commentaires :

- (*) Annulation de la touche portée par le pentathlète fautif
- (1) Élimination de l'épreuve
- (2) Disqualification de la compétition, du Championnat
- (3) Exclusion de la compétition
- (4) Dans les cas sérieux, l'arbitre peut exclure immédiatement

NATATION

Le type d'infraction	Article de référence	Pénalité
Ne pas toucher le mur lors d'un virage	4.2.6 ii)	Dédution de 10 pts
Prendre appui au fond de la piscine	4.6.1 i)	
Sortir de sa ligne ou de l'eau avant le commandement de l'arbitre	4.4.2 ii) 4.6.1 iii)	
Sortir du bassin par devant	4.4.2 i) 4.6.1 iv)	
Après la dernière série, entrer dans l'eau sans attendre la permission de l'arbitre	4.6.1 v)	
Enclencher au départ un mouvement avant le signal « start ». Plonger ou sauter dans l'eau après le commandement « Take your Marks » et avant le signal du départ	4.4.1 ii) 4.6.2 ii) iii)	
Retarder un départ, désobéir délibérément à un ordre, ou pour toute autre mauvaise conduite au moment du départ	4.2.3 ii) 4.6.2 ii)	Elimination
Tomber dans l'eau avant le commandement « Take your marks »	4.4.1 ii) 4.6.2 iii)	
Nager plus de 15m sous l'eau sans remonter à la surface	4.6.2 i)	
Passage de relais incorrect	4.6.2 v)	
Utiliser un stratagème favorisant la performance du pentathlète, sa flottabilité ou son endurance durant l'épreuve, comme des gants, des palmes et des nageoires	4.6.2 iv) 4.7.4 4.7.5	
Pousser, gêner de manière délibérée, un autre pentathlète en l'empêchant de réaliser sa performance.	4.6.3 i)	Disqualification, Elimination de l'équipe
Utilisation d'huile ou de graisse	4.6.3 ii)	
Refuser de revêtir une tenue de natation réglementaire	4.6.3 iii) 4.7	

COURSE D'OBSTACLES

TABLEAU DES PÉNALITÉS D'OBSTACLES		
INFRACTIONS	RÈGLE	PÉNALITÉ
Premier Échec sur un obstacle	3.7.1 i)	Avertissement
Non-respect de la réglementation sur les équipements	3.7.1.i)	10 pts
Modification des dimensions des dossards	3.7.2.ii)	10 pts
Faux départ	3.7.2.ii)	10 pts
Deuxième échec sur le même obstacle	3.7.3.i)	Élimination
Traverser et concourir dans le couloir d'un autre athlète pour franchir les obstacles avec des éléments suspendus	3.7..3.iii)	Élimination
Utilisation d'appareils photo, de téléphones et d'autres appareils	3.7.3.v)	Élimination
Passage de relais incorrect	3.7.3 iv)	Élimination
Utilisation de la magnésie ou produit similaire	3.7.3.vi)	Élimination
Refus de se conformer au Règlement sur l'équipement	3.7.4.i)	Disqualification
Bousculer, croiser ou gêner un autre athlète	3.7.4.ii)	Disqualification
Une tentative flagrante de faux départ	3.7.4.iii)	Disqualification

EQUITATION

Le pentathlète qui enfreint les règles est pénalisé pour :	Article	Pénalité
Chaque seconde au-dessus du temps imparti	7.6.2	1 point
Tout élément tombé au cours d'un saut	7.6.4 i)	7 points
Contrevenir aux règles sur l'habillement	7.6.3	10 points
Désobéissance (à chaque fois)	2.6.4 ii)	
Chaque désobéissance entraînant la chute d'un élément d'obstacle, de fanions définissant un obstacle, des limites de la ligne de départ ou d'un point de passage obligatoire	7.6.4 ii)	
Toute tentative interdite de sauter le même obstacle	7.6.4 ii)	
Ne pas communiquer l'ordre de passage des cavaliers en relais	7.6.5	
Sortir de la zone de changement en relais avant son tour	7.6.5	
Ne pas caresser le cheval à la fin du parcours	7.6.6 vii	
Chaque saut au-delà du nombre autorisé à l'échauffement	7.6.6 i)	
Ne pas s'arrêter quand la cloche sonne pendant le parcours	7.6.6 ii)	
Toute assistance non autorisée	7.6.6 iii)	
Entrer dans la carrière à pied après le début de l'épreuve	7.6.6 iv)	
Sortir de la carrière sans être à cheval, excepté blessure du cheval ou du cavalier, ou après une chute	7.6.6 v)	

Usage incorrect de la cravache et/ou des éperons	7.6.6 vii)	
--	------------	--

Le pentathlète qui enfreint les règles est pénalisé pour:	Article	Pénalités
Sauter un obstacle dans le mauvais sens	7.6.7 i)	Elimination (0 point sur l'épreuve d'équitation)
Démarrer le parcours et / ou sauter un obstacle avant le signal de départ de la cloche	7.6.7 ii)	
Sauter le 1er obstacle du parcours sans avoir franchi la ligne de départ	7.6.7 iii)	
Sauter un obstacle détruit avant qu'il ne soit reconstruit	7.6.7 iv)	
Sauter un obstacle sans attendre le signal de la cloche	7.6.7 v)	
Sauter un obstacle après 2 refus ou désobéissance sur le même obstacle	7.6.7 vi)	
Un pentathlète ou son cheval qui quitte la carrière avant la fin du parcours	7.6.7 vii)	
Un pentathlète ou son cheval incapable de continuer le parcours	7.6.7 viii)	
Première chute du cavalier ou du couple	7.6.7 ix)	
Abandon pendant le parcours	7.6.7 x)	
Un pentathlète ou une équipe excédant le temps limite	7.6.7 xi)	
Ne pas respecter le tracé du parcours, ne pas sauter les obstacles dans l'ordre, ou oublier de sauter un obstacle	7.6.7 xii)	
Sauter en dehors du parcours	7.6.7 xiii)	
Après 1 refus ou désobéissance, ne pas tenter de sauter une 2 ^{ème} fois un obstacle ou tous les éléments d'une combinaison avant de tenter le suivant	7.6.7 xiv)	
Ne pas franchir la ligne d'arrivée à cheval avant de sortir du parcours	7.6.7 xv)	
Après 3 refus et/ou désobéissances en individuel Après 4 refus (2 par athlète) en relais	7.6.7 xvi)	
Non présentation dans la carrière après le 3 ^{ème} appel	7.6.7 xvii)	
Faux départ (Relais)	7.6.7 xix)	
Résistance du cheval de plus de 30"	7.6.7xx)	
Poursuivre l'échauffement et/ou la compétition sans sa bombe	7.6.7 xviii)	

Le pentathlète qui enfreint les règles est pénalisé pour :	Article	Pénalités
Conduite antisportive et contestation des officiels	7.6.8 i)	Disqualification
Maltraiter un cheval et tout cas de cruauté et/ou de mauvais traitement	7.6.8 ii)	
Utilisation d'une cravache, d'éperons ou d'une bombe non réglementaires après le contrôle du matériel dans la carrière de compétition d'échauffement ou autre part à proximité du site de compétition	7.6.8. iii)	

Utilisation non appropriée de la cravache	7..8.4	10 points ou Disqualification
---	--------	-------------------------------

Changement de Cheval	Article
Si un cheval fait 3 refus au premier tour, le pentathlète qui a tiré au sort le même cheval est autorisé à monter un cheval de réserve. Il doit en informer immédiatement le jury pour tirage au sort du cheval de réserve.	
Si un cavalier est éliminé après 1 chute au premier tour, le pentathlète qui a tiré au sort le même cheval est autorisé à monter un cheval de réserve. Il doit en informer immédiatement le jury pour tirage au sort du cheval de réserve.	
Si un cavalier est éliminé pour résistance de plus de 30'' le pentathlète qui a tiré au sort le même cheval est autorisé à monter un cheval de réserve. Il doit en informer immédiatement le jury pour tirage au sort du cheval de réserve.	
Si au début de l'échauffement (immédiatement après être monté et quelques pas) le cavalier se rend compte que son cheval est boiteux, il peut demander le changement de cheval au responsable de la détente, qui prendra la décision d'autoriser ou pas ce changement. Il doit en informer immédiatement le jury pour tirage au sort du cheval de réserve.	

Le pentathlète qui n'aurait pas le niveau requis lors d'une compétition nationale de pentathlon	Règlement national	Pénalités
Si à l'occasion d'un échauffement ou d'un parcours un pentathlète se met en danger ou met en danger les autres cavaliers ainsi que sa monture, il pourra recevoir par la direction technique nationale, un avertissement après consultation du directeur de l'épreuve.		Avertissement
Si un athlète reçoit un second avertissement il se verra retirer pour la saison sa certification équitation par la direction technique nationale. Il devra par la suite repasser une certification, en suivant les consignes indiquées pour le passage de la certification, avec une vidéo qui devra être transmise à la direction technique nationale pour validation de la nouvelle certification.		Suspendu

LASER- RUN

FAUTES	Articles	PENALITES		
		1 ^{ère} pénalité	A chaque autre pénalité	Due *
Contrevenir aux règles d'habillement	5.6.1 i	10"		PG
Modifier les dimensions des numéros de dossards	5.6.1 ii	10"		PG
Faux départs	5.6.1 iii	10"		SL
Ne pas placer son pistolet en sécurité sur la table pendant l'échauffement ou la compétition	5.6.1 iv	10"	10"	SL ou LPA
Ne pas toucher la table avec le pistolet entre chaque tir	5.6.1 v	Avertissement	10"	SL ou LPA
Assistance des entraîneurs à l'échauffement hors zone autorisée	5.6.1 vi	Avertissement	10"	PG
Ne pas garder le pistolet dans sa boîte avant la période officielle d'échauffement	5.6.1 vii	Avertissement	10"	PG
Toucher la table avec une partie du corps	5.6.1 viii	Avertissement	10 "	SL ou LPA
Ne pas avoir les 2 pieds au sol	5.6.1 viii	Avertissement	10"	SL ou LPA
Ne pas terminer le parcours	5.6.2 i	Élimination		
Couper volontairement ou non le parcours	5.6.2 ii			
Aide extérieure non autorisée	5.6.2 iii			
Utiliser un pistolet non contrôlé	5.6.2. iv			
Tirer sur une autre cible	5.6.2. v			
Ne pas s'arrêter dans la zone de pénalité à la demande d'un officiel	5.6.2. vi			
Utiliser un rayon laser constant pendant la compétition ou une communication audio en dehors du temps de préparation et d'échauffement	5.6.2 vii			
Tenir le pistolet à 2 mains ou supporter le bras armé (sauf précision dans le règlement)	5.6.2 viii			
Mauvais passage de relais	5.6.2 ix			
Partir sur l'épreuve de course avant la fin du temps réglementaire sans avoir terminé avec succès les séries de tir (avec seulement 4 lumières vertes)	5.6.2 x			
Ajuster ou modifier un pistolet déjà contrôlé	5.6.3 i	Disqualification		
Echanger un pistolet non approuvé au contrôle	5.6.3 ii			
Flagrant faux départ	5.6.3 iii			
Bousculer, faire tomber, gêner un autre athlète	5.6.3 iv			
Partir sur l'épreuve de course avant la fin du temps réglementaire sans avoir terminé avec succès les séries de tir (avec seulement 3 ou moins lumières vertes)	5.6.3 v			

- **PG Penalty Start Gate** : pénalité donnée sur la ligne de départ
- **SL Shooting Lane** : pénalité donnée sur le pas de tir
- **LPA Last Penalty Area** : pénalité donnée à la dernière zone de pénalité

Les pénalités pour les articles 5.6.1 iv et viii, si commises pendant la 3^{ème} série de tir, seront dues à la dernière zone de pénalité

2. ANNEXE 2 : BARÈMES

BAREME NATATION

6.9.5 Point Tables

SWIMMING POINT TABLE

Men: 30+ / 40+ / 50+

Min	pts	Min	pts	min	pts	min	pts	min	pts	min	pts	min	pts
00:50.0	306	01:12.0	262	01:34.0	218	01:56.0	174	02:18.0	130	02:40.0	86	03:02.0	42
00:50.5	305	01:12.5	261	01:34.5	217	01:56.5	173	02:18.5	129	02:40.5	85	03:02.5	41
00:51.0	304	01:13.0	260	01:35.0	216	01:57.0	172	02:19.0	128	02:41.0	84	03:03.0	40
00:51.5	303	01:13.5	259	01:35.5	215	01:57.5	171	02:19.5	127	02:41.5	83	03:03.5	39
00:52.0	302	01:14.0	258	01:36.0	214	01:58.0	170	02:20.0	126	02:42.0	82	03:04.0	38
00:52.5	301	01:14.5	257	01:36.5	213	01:58.5	169	02:20.5	125	02:42.5	81	03:04.5	37
00:53.0	300	01:15.0	256	01:37.0	212	01:59.0	168	02:21.0	124	02:43.0	80	03:05.0	36
00:53.5	299	01:15.5	255	01:37.5	211	01:59.5	167	02:21.5	123	02:43.5	79	03:05.5	35
00:54.0	298	01:16.0	254	01:38.0	210	02:00.0	166	02:22.0	122	02:44.0	78	03:06.0	34
00:54.5	297	01:16.5	253	01:38.5	209	02:00.5	165	02:22.5	121	02:44.5	77	03:06.5	33
00:55.0	296	01:17.0	252	01:39.0	208	02:01.0	164	02:23.0	120	02:45.0	76	03:07.0	32
00:55.5	295	01:17.5	251	01:39.5	207	02:01.5	163	02:23.5	119	02:45.5	75	03:07.5	31
00:56.0	294	01:18.0	250	01:40.0	206	02:02.0	162	02:24.0	118	02:46.0	74	03:08.0	30
00:56.5	293	01:18.5	249	01:40.5	205	02:02.5	161	02:24.5	117	02:46.5	73	03:08.5	29
00:57.0	292	01:19.0	248	01:41.0	204	02:03.0	160	02:25.0	116	02:47.0	72	03:09.0	28
00:57.5	291	01:19.5	247	01:41.5	203	02:03.5	159	02:25.5	115	02:47.5	71	03:09.5	27
00:58.0	290	01:20.0	246	01:42.0	202	02:04.0	158	02:26.0	114	02:48.0	70	03:10.0	26
00:58.5	289	01:20.5	245	01:42.5	201	02:04.5	157	02:26.5	113	02:48.5	69	03:10.5	25
00:59.0	288	01:21.0	244	01:43.0	200	02:05.0	156	02:27.0	112	02:49.0	68	03:11.0	24
00:59.5	287	01:21.5	243	01:43.5	199	02:05.5	155	02:27.5	111	02:49.5	67	03:11.5	23
01:00.0	286	01:22.0	242	01:44.0	198	02:06.0	154	02:28.0	110	02:50.0	66	03:12.0	22
01:00.5	285	01:22.5	241	01:44.5	197	02:06.5	153	02:28.5	109	02:50.5	65	03:12.5	21
01:01.0	284	01:23.0	240	01:45.0	196	02:07.0	152	02:29.0	108	02:51.0	64	03:13.0	20
01:01.5	283	01:23.5	239	01:45.5	195	02:07.5	151	02:29.5	107	02:51.5	63	03:13.5	19
01:02.0	282	01:24.0	238	01:46.0	194	02:08.0	150	02:30.0	106	02:52.0	62	03:14.0	18
01:02.5	281	01:24.5	237	01:46.5	193	02:08.5	149	02:30.5	105	02:52.5	61	03:14.5	17
01:03.0	280	01:25.0	236	01:47.0	192	02:09.0	148	02:31.0	104	02:53.0	60	03:15.0	16
01:03.5	279	01:25.5	235	01:47.5	191	02:09.5	147	02:31.5	103	02:53.5	59	03:15.5	15
01:04.0	278	01:26.0	234	01:48.0	190	02:10.0	146	02:32.0	102	02:54.0	58	03:16.0	14
01:04.5	277	01:26.5	233	01:48.5	189	02:10.5	145	02:32.5	101	02:54.5	57	03:16.5	13
01:05.0	276	01:27.0	232	01:49.0	188	02:11.0	144	02:33.0	100	02:55.0	56	03:17.0	12
01:05.5	275	01:27.5	231	01:49.5	187	02:11.5	143	02:33.5	99	02:55.5	55	03:17.5	11
01:06.0	274	01:28.0	230	01:50.0	186	02:12.0	142	02:34.0	98	02:56.0	54	03:18.0	10
01:06.5	273	01:28.5	229	01:50.5	185	02:12.5	141	02:34.5	97	02:56.5	53	03:18.5	9
01:07.0	272	01:29.0	228	01:51.0	184	02:13.0	140	02:35.0	96	02:57.0	52	03:19.0	8
01:07.5	271	01:29.5	227	01:51.5	183	02:13.5	139	02:35.5	95	02:57.5	51	03:19.5	7
01:08.0	270	01:30.0	226	01:52.0	182	02:14.0	138	02:36.0	94	02:58.0	50	03:20.0	6
01:08.5	269	01:30.5	225	01:52.5	181	02:14.5	137	02:36.5	93	02:58.5	49	03:20.5	5
01:09.0	268	01:31.0	224	01:53.0	180	02:15.0	136	02:37.0	92	02:59.0	48	03:21.0	4
01:09.5	267	01:31.5	223	01:53.5	179	02:15.5	135	02:37.5	91	02:59.5	47	03:21.5	3
01:10.0	266	01:32.0	222	01:54.0	178	02:16.0	134	02:38.0	90	03:00.0	46	03:22.0	2
01:10.5	265	01:32.5	221	01:54.5	177	02:16.5	133	02:38.5	89	03:00.5	45	03:22.5	1
01:11.0	264	01:33.0	220	01:55.0	176	02:17.0	132	02:39.0	88	03:01.0	44	03:23.0	0
01:11.5	263	01:33.5	219	01:55.5	175	02:17.5	131	02:39.5	87	03:01.5	43		

6.9.6 Point Tables

SWIMMING POINT TABLE
Women: 60+ / 70+

min	pts	Min	pts	Min	pts	min	pts	min	pts	min	pts	min	pts
00:20.0	296	00:42.0	252	01:04.0	208	01:26.0	164	01:48.0	120	<u>02:10.0</u>	76	02:32.0	32
00:20.5	295	00:42.5	251	01:04.5	207	01:26.5	163	01:48.5	119	02:10.5	75	02:32.5	31
00:21.0	294	<u>00:43.0</u>	250	<u>01:05.0</u>	206	01:27.0	162	01:49.0	118	02:11.0	74	02:33.0	30
00:21.5	293	00:43.5	249	01:05.5	205	01:27.5	161	01:49.5	117	02:11.5	73	02:33.5	29
00:22.0	292	00:44.0	248	01:06.0	204	01:28.0	160	<u>01:50.0</u>	116	02:12.0	72	02:34.0	28
00:22.5	291	00:44.5	247	01:06.5	203	01:28.5	159	01:50.5	115	02:12.5	71	02:34.5	27
00:23.0	290	<u>00:45.0</u>	246	01:07.0	202	01:29.0	158	01:51.0	114	02:13.0	70	<u>02:35.0</u>	26
00:23.5	289	00:45.5	245	01:07.5	201	01:29.5	157	01:51.5	113	02:13.5	69	02:35.5	25
00:24.0	288	00:46.0	244	01:08.0	200	<u>01:30.0</u>	156	01:52.0	112	02:14.0	68	02:36.0	24
00:24.5	287	00:46.5	243	01:08.5	199	01:30.5	155	01:52.5	111	02:14.5	67	02:36.5	23
<u>00:25.0</u>	286	00:47.0	242	01:09.0	198	01:31.0	154	01:53.0	110	<u>02:15.0</u>	66	02:37.0	22
00:25.5	285	00:47.5	241	01:09.5	197	01:31.5	153	01:53.5	109	02:15.5	65	02:37.5	21
00:26.0	284	00:48.0	240	<u>01:10.0</u>	196	01:32.0	152	01:54.0	108	02:16.0	64	02:38.0	20
00:26.5	283	00:48.5	239	01:10.5	195	01:32.5	151	01:54.5	107	02:16.5	63	02:38.5	19
00:27.0	282	00:49.0	238	01:11.0	194	01:33.0	150	<u>01:55.0</u>	106	02:17.0	62	02:39.0	18
00:27.5	281	00:49.5	237	01:11.5	193	01:33.5	149	01:55.5	105	02:17.5	61	02:39.5	17
00:28.0	280	00:50.0	236	01:12.0	192	01:34.0	148	01:56.0	104	02:18.0	60	<u>02:40.0</u>	16
00:28.5	279	00:50.5	235	01:12.5	191	01:34.5	147	01:56.5	103	02:18.5	59	02:40.5	15
00:29.0	278	00:51.0	234	01:13.0	190	<u>01:35.0</u>	146	01:57.0	102	02:19.0	58	02:41.0	14
00:29.5	277	00:51.5	233	01:13.5	189	01:35.5	145	01:57.5	101	02:19.5	57	02:41.5	13
<u>00:30.0</u>	276	00:52.0	232	01:14.0	188	01:36.0	144	01:58.0	100	<u>02:20.0</u>	56	02:42.0	12
00:30.5	275	00:52.5	231	01:14.5	187	01:36.5	143	01:58.5	99	02:20.5	55	02:42.5	11
00:31.0	274	00:53.0	230	01:15.0	186	01:37.0	142	01:59.0	98	02:21.0	54	02:43.0	10
00:31.5	273	00:53.5	229	01:15.5	185	01:37.5	141	01:59.5	97	02:21.5	53	02:43.5	9
00:32.0	272	00:54.0	228	01:16.0	184	01:38.0	140	<u>02:00.0</u>	96	02:22.0	52	02:44.0	8
00:32.5	271	00:54.5	227	01:16.5	183	01:38.5	139	02:00.5	95	02:22.5	51	02:44.5	7
00:33.0	270	<u>00:55.0</u>	226	01:17.0	182	01:39.0	138	02:01.0	94	02:23.0	50	<u>02:45.0</u>	6
00:33.5	269	00:55.5	225	01:17.5	181	01:39.5	137	02:01.5	93	02:23.5	49	02:45.5	5
00:34.0	268	00:56.0	224	01:18.0	180	01:40.0	136	02:02.0	92	02:24.0	48	02:46.0	4
00:34.5	267	00:56.5	223	01:18.5	179	01:40.5	135	02:02.5	91	02:24.5	47	02:46.5	3
00:35.0	266	00:57.0	222	01:19.0	178	01:41.0	134	02:03.0	90	<u>02:25.0</u>	46	02:47.0	2
00:35.5	265	00:57.5	221	01:19.5	177	01:41.5	133	02:03.5	89	02:25.5	45	02:47.5	1
00:36.0	264	00:58.0	220	<u>01:20.0</u>	176	01:42.0	132	02:04.0	88	02:26.0	44	02:48.0	0
00:36.5	263	00:58.5	219	01:20.5	175	01:42.5	131	02:04.5	87	02:26.5	43		
00:37.0	262	00:59.0	218	01:21.0	174	01:43.0	130	02:05.0	86	02:27.0	42		
00:37.5	261	00:59.5	217	01:21.5	173	01:43.5	129	02:05.5	85	02:27.5	41		
00:38.0	260	<u>01:00.0</u>	216	01:22.0	172	01:44.0	128	02:06.0	84	02:28.0	40		
00:38.5	259	01:00.5	215	01:22.5	171	01:44.5	127	02:06.5	83	02:28.5	39		
00:39.0	258	01:01.0	214	01:23.0	170	<u>01:45.0</u>	126	02:07.0	82	02:29.0	38		
00:39.5	257	01:01.5	213	01:23.5	169	01:45.5	125	02:07.5	81	02:29.5	37		
00:40.0	256	01:02.0	212	01:24.0	168	01:46.0	124	02:08.0	80	02:30.0	36		
00:40.5	255	01:02.5	211	01:24.5	167	01:46.5	123	02:08.5	79	02:30.5	35		
00:41.0	254	01:03.0	210	<u>01:25.0</u>	166	01:47.0	122	02:09.0	78	02:31.0	34		
00:41.5	253	01:03.5	209	01:25.5	165	01:47.5	121	02:09.5	77	02:31.5	33		

6.9.7 Point Tables

SWIMMING POINT TABLE
Men: 60+ / 70+

min	pts	Min	pts	Min	pts	min	pts	min	pts	min	pts	min	pts
00:20.0	286	00:40.5	245	01:01.0	204	01:21.5	163	01:42.0	122	02:02.5	81	02:23.0	40
00:20.5	285	00:41.0	244	01:01.5	203	01:22.0	162	01:42.5	121	02:03.0	80	02:23.5	39
00:21.0	284	00:41.5	243	01:02.0	202	01:22.5	161	01:43.0	120	02:03.5	79	02:24.0	38
00:21.5	283	00:42.0	242	01:02.5	201	01:23.0	160	01:43.5	119	02:04.0	78	02:24.5	37
00:22.0	282	00:42.5	241	01:03.0	200	01:23.5	159	01:44.0	118	02:04.5	77	02:25.0	36
00:22.5	281	00:43.0	240	01:03.5	199	01:24.0	158	01:44.5	117	02:05.0	76	02:25.5	35
00:23.0	280	00:43.5	239	01:04.0	198	01:24.5	157	01:45.0	116	02:05.5	75	02:26.0	34
00:23.5	279	00:44.0	238	01:04.5	197	01:25.0	156	01:45.5	115	02:06.0	74	02:26.5	33
00:24.0	278	00:44.5	237	01:05.0	196	01:25.5	155	01:46.0	114	02:06.5	73	02:27.0	32
00:24.5	277	00:45.0	236	01:05.5	195	01:26.0	154	01:46.5	113	02:07.0	72	02:27.5	31
00:25.0	276	00:45.5	235	01:06.0	194	01:26.5	153	01:47.0	112	02:07.5	71	02:28.0	30
00:25.5	275	00:46.0	234	01:06.5	193	01:27.0	152	01:47.5	111	02:08.0	70	02:28.5	29
00:26.0	274	00:46.5	233	01:07.0	192	01:27.5	151	01:48.0	110	02:08.5	69	02:29.0	28
00:26.5	273	00:47.0	232	01:07.5	191	01:28.0	150	01:48.5	109	02:09.0	68	02:29.5	27
00:27.0	272	00:47.5	231	01:08.0	190	01:28.5	149	01:49.0	108	02:09.5	67	02:30.0	26
00:27.5	271	00:48.0	230	01:08.5	189	01:29.0	148	01:49.5	107	02:10.0	66	02:30.5	25
00:28.0	270	00:48.5	229	01:09.0	188	01:29.5	147	01:50.0	106	02:10.5	65	02:31.0	24
00:28.5	269	00:49.0	228	01:09.5	187	01:30.0	146	01:50.5	105	02:11.0	64	02:31.5	23
00:29.0	268	00:49.5	227	01:10.0	186	01:30.5	145	01:51.0	104	02:11.5	63	02:32.0	22
00:29.5	267	00:50.0	226	01:10.5	185	01:31.0	144	01:51.5	103	02:12.0	62	02:32.5	21
00:30.0	266	00:50.5	225	01:11.0	184	01:31.5	143	01:52.0	102	02:12.5	61	02:33.0	20
00:30.5	265	00:51.0	224	01:11.5	183	01:32.0	142	01:52.5	101	02:13.0	60	02:33.5	19
00:31.0	264	00:51.5	223	01:12.0	182	01:32.5	141	01:53.0	100	02:13.5	59	02:34.0	18
00:31.5	263	00:52.0	222	01:12.5	181	01:33.0	140	01:53.5	99	02:14.0	58	02:34.5	17
00:32.0	262	00:52.5	221	01:13.0	180	01:33.5	139	01:54.0	98	02:14.5	57	02:35.0	16
00:32.5	261	00:53.0	220	01:13.5	179	01:34.0	138	01:54.5	97	02:15.0	56	02:35.5	15
00:33.0	260	00:53.5	219	01:14.0	178	01:34.5	137	01:55.0	96	02:15.5	55	02:36.0	14
00:33.5	259	00:54.0	218	01:14.5	177	01:35.0	136	01:55.5	95	02:16.0	54	02:36.5	13
00:34.0	258	00:54.5	217	01:15.0	176	01:35.5	135	01:56.0	94	02:16.5	53	02:37.0	12
00:34.5	257	00:55.0	216	01:15.5	175	01:36.0	134	01:56.5	93	02:17.0	52	02:37.5	11
00:35.0	256	00:55.5	215	01:16.0	174	01:36.5	133	01:57.0	92	02:17.5	51	02:38.0	10
00:35.5	255	00:56.0	214	01:16.5	173	01:37.0	132	01:57.5	91	02:18.0	50	02:38.5	9
00:36.0	254	00:56.5	213	01:17.0	172	01:37.5	131	01:58.0	90	02:18.5	49	02:39.0	8
00:36.5	253	00:57.0	212	01:17.5	171	01:38.0	130	01:58.5	89	02:19.0	48	02:39.5	7
00:37.0	252	00:57.5	211	01:18.0	170	01:38.5	129	01:59.0	88	02:19.5	47	02:40.0	6
00:37.5	251	00:58.0	210	01:18.5	169	01:39.0	128	01:59.5	87	02:20.0	46	02:40.5	5
00:38.0	250	00:58.5	209	01:19.0	168	01:39.5	127	02:00.0	86	02:20.5	45	02:41.0	4
00:38.5	249	00:59.0	208	01:19.5	167	01:40.0	126	02:00.5	85	02:21.0	44	02:41.5	3
00:39.0	248	00:59.5	207	01:20.0	166	01:40.5	125	02:01.0	84	02:21.5	43	02:42.0	2
00:39.5	247	01:00.0	206	01:20.5	165	01:41.0	124	02:01.5	83	02:22.0	42	02:42.5	1
00:40.0	246	01:00.5	205	01:21.0	164	01:41.5	123	02:02.0	82	02:22.5	41	02:43.0	0



6.9.8 Point Tables

LASER RUN POINT TABLE

Individual Men / Women: 30+ / 40+ / 50+

time	pts	time	pts	time	pts	time	pts	time	pts	time	pts
09:50	600	10:30	560	11:10	520	11:50	480	12:30	440	13:10	400
09:51	599	10:31	559	11:11	519	11:51	479	12:31	439	13:11	399
09:52	598	10:32	558	11:12	518	11:52	478	12:32	438	13:12	398
09:53	597	10:33	557	11:13	517	11:53	477	12:33	437	13:13	397
09:54	596	10:34	556	11:14	516	11:54	476	12:34	436	13:14	396
09:55	595	10:35	555	11:15	515	11:55	475	12:35	435	13:15	395
09:56	594	10:36	554	11:16	514	11:56	474	12:36	434	13:16	394
09:57	593	10:37	553	11:17	513	11:57	473	12:37	433	13:17	393
09:58	592	10:38	552	11:18	512	11:58	472	12:38	432	13:18	392
09:59	591	10:39	551	11:19	511	11:59	471	12:39	431	13:19	391
10:00	590	10:40	550	11:20	510	12:00	470	12:40	430	13:20	390
10:01	589	10:41	549	11:21	509	12:01	469	12:41	429	13:21	389
10:02	588	10:42	548	11:22	508	12:02	468	12:42	428	13:22	388
10:03	587	10:43	547	11:23	507	12:03	467	12:43	427	13:23	387
10:04	586	10:44	546	11:24	506	12:04	466	12:44	426	13:24	386
10:05	585	10:45	545	11:25	505	12:05	465	12:45	425	13:25	385
10:06	584	10:46	544	11:26	504	12:06	464	12:46	424	13:26	384
10:07	583	10:47	543	11:27	503	12:07	463	12:47	423	13:27	383
10:08	582	10:48	542	11:28	502	12:08	462	12:48	422	13:28	382
10:09	581	10:49	541	11:29	501	12:09	461	12:49	421	13:29	381
10:10	580	10:50	540	11:30	500	12:10	460	12:50	420	13:30	380
10:11	579	10:51	539	11:31	499	12:11	459	12:51	419	13:31	379
10:12	578	10:52	538	11:32	498	12:12	458	12:52	418	13:32	378
10:13	577	10:53	537	11:33	497	12:13	457	12:53	417	13:33	377
10:14	576	10:54	536	11:34	496	12:14	456	12:54	416	13:34	376
10:15	575	10:55	535	11:35	495	12:15	455	12:55	415	13:35	375
10:16	574	10:56	534	11:36	494	12:16	454	12:56	414	13:36	374
10:17	573	10:57	533	11:37	493	12:17	453	12:57	413	13:37	373
10:18	572	10:58	532	11:38	492	12:18	452	12:58	412	13:38	372
10:19	571	10:59	531	11:39	491	12:19	451	12:59	411	13:39	371
10:20	570	11:00	530	11:40	490	12:20	450	13:00	410	13:40	370
10:21	569	11:01	529	11:41	489	12:21	449	13:01	409	13:41	369
10:22	568	11:02	528	11:42	488	12:22	448	13:02	408	13:42	368
10:23	567	11:03	527	11:43	487	12:23	447	13:03	407	13:43	367
10:24	566	11:04	526	11:44	486	12:24	446	13:04	406	13:44	366
10:25	565	11:05	525	11:45	485	12:25	445	13:05	405	13:45	365
10:26	564	11:06	524	11:46	484	12:26	444	13:06	404	13:46	364
10:27	563	11:07	523	11:47	483	12:27	443	13:07	403	13:47	363
10:28	562	11:08	522	11:48	482	12:28	442	13:08	402	13:48	362
10:29	561	11:09	521	11:49	481	12:29	441	13:09	401	13:49	361

6.9.9 Point Tables

LASER RUN POINT TABLE Individual Men / Women 60+ / 70 +

time	pts	Time	pts	Time	pts	time	pts	time	pts	time	pts	time	pts
05:00	620	05:40	580	06:20	540	07:00	500	07:40	460	08:20	420	09:00	380
05:01	619	05:41	579	06:21	539	07:01	499	07:41	459	08:21	419	09:01	379
05:02	618	05:42	578	06:22	538	07:02	498	07:42	458	08:22	418	09:02	378
05:03	617	05:43	577	06:23	537	07:03	497	07:43	457	08:23	417	09:03	377
05:04	616	05:44	576	06:24	536	07:04	496	07:44	456	08:24	416	09:04	376
05:05	615	05:45	575	06:25	535	07:05	495	07:45	455	08:25	415	09:05	375
05:06	614	05:46	574	06:26	534	07:06	494	07:46	454	08:26	414	09:06	374
05:07	613	05:47	573	06:27	533	07:07	493	07:47	453	08:27	413	09:07	373
05:08	612	05:48	572	06:28	532	07:08	492	07:48	452	08:28	412	09:08	372
05:09	611	05:49	571	06:29	531	07:09	491	07:49	451	08:29	411	09:09	371
05:10	610	05:50	570	06:30	530	07:10	490	07:50	450	08:30	410	09:10	370
05:11	609	05:51	569	06:31	529	07:11	489	07:51	449	08:31	409	09:11	369
05:12	608	05:52	568	06:32	528	07:12	488	07:52	448	08:32	408	09:12	368
05:13	607	05:53	567	06:33	527	07:13	487	07:53	447	08:33	407	09:13	367
05:14	606	05:54	566	06:34	526	07:14	486	07:54	446	08:34	406	09:14	366
05:15	605	05:55	565	06:35	525	07:15	485	07:55	445	08:35	405	09:15	365
05:16	604	05:56	564	06:36	524	07:16	484	07:56	444	08:36	404	09:16	364
05:17	603	05:57	563	06:37	523	07:17	483	07:57	443	08:37	403	09:17	363
05:18	602	05:58	562	06:38	522	07:18	482	07:58	442	08:38	402	09:18	362
05:19	601	05:59	561	06:39	521	07:19	481	07:59	441	08:39	401	09:19	361
05:20	600	06:00	560	06:40	520	07:20	480	08:00	440	08:40	400	09:20	360
05:21	599	06:01	559	06:41	519	07:21	479	08:01	439	08:41	399	09:21	359
05:22	598	06:02	558	06:42	518	07:22	478	08:02	438	08:42	398	09:22	358
05:23	597	06:03	557	06:43	517	07:23	477	08:03	437	08:43	397	09:23	357
05:24	596	06:04	556	06:44	516	07:24	476	08:04	436	08:44	396	09:24	356
05:25	595	06:05	555	06:45	515	07:25	475	08:05	435	08:45	395	09:25	355
05:26	594	06:06	554	06:46	514	07:26	474	08:06	434	08:46	394	09:26	354
05:27	593	06:07	553	06:47	513	07:27	473	08:07	433	08:47	393	09:27	353
05:28	592	06:08	552	06:48	512	07:28	472	08:08	432	08:48	392	09:28	352
05:29	591	06:09	551	06:49	511	07:29	471	08:09	431	08:49	391	09:29	351
05:30	590	06:10	550	06:50	510	07:30	470	08:10	430	08:50	390	09:30	350
05:31	589	06:11	549	06:51	509	07:31	469	08:11	429	08:51	389	09:31	349
05:32	588	06:12	548	06:52	508	07:32	468	08:12	428	08:52	388	09:32	348
05:33	587	06:13	547	06:53	507	07:33	467	08:13	427	08:53	387	09:33	347
05:34	586	06:14	546	06:54	506	07:34	466	08:14	426	08:54	386	09:34	346
05:35	585	06:15	545	06:55	505	07:35	465	08:15	425	08:55	385	09:35	345
05:36	584	06:16	544	06:56	504	07:36	464	08:16	424	08:56	384	09:36	344
05:37	583	06:17	543	06:57	503	07:37	463	08:17	423	08:57	383	09:37	343
05:38	582	06:18	542	06:58	502	07:38	462	08:18	422	08:58	382	09:38	342
05:39	581	06:19	541	06:59	501	07:39	461	08:19	421	08:59	381	09:39	341

POINTS PENALTY TABLE - RIDING - Appendix: 7B

Arena >2500m²:
target speed of 350 m/minute
Individual

Length of Course	Time allowed	Time Limit
350m	60 sec	90 sec
355m	61 sec	91 sec
360m	62 sec	92 sec
365m	63 sec	93 sec
370m	63 sec	93 sec
375m	64 sec	94 sec
380m	65 sec	95 sec
385m	66 sec	96 sec
390m	67 sec	97 sec
395m	68 sec	98 sec
400m	69 sec	99 sec

TIME PENALTY for Individual Competition and Relay +1sec = -1 point

+1s = - 1 p	+16 = - 16	+31 = - 31
+2 = - 2	+17 = - 17	+32 = - 32
+3 = - 3	+18 = - 18	+33 = - 33
+4 = - 4	+19 = - 19	+34 = - 34
+5 = - 5	+20 = - 20	+35 = - 35
+6 = - 6	+21 = - 21	+36 = - 36
+7 = - 7	+22 = - 22	+37 = - 37
+8 = - 8	+23 = - 23	+38 = - 38
+9 = - 9	+24 = - 24	+39 = - 39
+10 = - 10	+25 = - 25	+40 = - 40
+11 = - 11	+26 = - 26	+41 = - 41
+12 = - 12	+27 = - 27	+42 = - 42
+13 = - 13	+28 = - 28	+43 = - 43
+14 = - 14	+29 = - 29	+44 = - 44
+15 = - 15	+30 = - 30	+45 = - 45

For Calculation of Time Penalties:

Time: 70.1 seconds is recorded as 70 seconds.

Time: 70.9 seconds is recorded as 70 seconds.

BAREME COURSE D'OBSTACLES : 3 pts la seconde ; chaque 0,33 seconde = 1 pt

Appendix 3B1 - Individual Obstacle Points (U15, U17, U19, Junior and Senior)

Time(s)	Pts	Time(s)	Pts	Time(s)	Pts	Time(s)	Pts	Time(s)	Pts	Time(s)	Pts	Time(s)	Pts
15,00	400	34,33	342	53,66	284	73,00	226	92,33	168	111,00	110	130,33	52
15,33	399	34,66	341	54,00	283	73,33	225	92,66	167	111,33	109	130,66	51
15,66	398	35,00	340	54,33	282	73,66	224	93,00	166	111,66	108	131,00	50
16,00	397	35,33	339	54,66	281	74,00	223	93,33	165	112,00	107	131,33	49
16,33	396	35,66	338	55,00	280	74,33	222	93,66	164	112,33	106	131,66	48
16,66	395	36,00	337	55,33	279	74,66	221	94,00	163	112,66	105	132,00	47
17,00	394	36,33	336	55,66	278	75,00	220	94,33	162	113,00	104	132,33	46
17,33	393	36,66	335	56,00	277	75,33	219	94,66	161	113,33	103	132,66	45
17,66	392	37,00	334	56,33	276	75,66	218	95,00	160	113,66	102	133,00	44
18,00	391	37,33	333	56,66	275	76,00	217	95,33	159	114,00	101	133,33	43
18,33	390	37,66	332	57,00	274	76,33	216	95,66	158	114,33	100	133,66	42
18,66	389	38,00	331	57,33	273	76,66	215	96,00	157	114,66	99	134,00	41
19,00	388	38,33	330	57,66	272	77,00	214	96,33	156	115,00	98	134,33	40
19,33	387	38,66	329	58,00	271	77,33	213	96,66	155	115,33	97	134,66	39
19,66	386	39,00	328	58,33	270	77,66	212	97,00	154	115,66	96	135,00	38
20,00	385	39,33	327	58,66	269	78,00	211	97,33	153	116,00	95	135,33	37
20,33	384	39,66	326	59,00	268	78,33	210	97,66	152	116,33	94	135,66	36
20,66	383	40,00	325	59,33	267	78,66	209	98,00	151	116,66	93	136,00	35
21,00	382	40,33	324	59,66	266	79,00	208	98,33	150	117,00	92	136,33	34
21,33	381	40,66	323	60,00	265	79,33	207	98,66	149	117,33	91	136,66	33
21,66	380	41,00	322	60,33	264	79,66	206	99,00	148	117,66	90	137,00	32
22,00	379	41,33	321	60,66	263	80,00	205	99,33	147	118,00	89	137,33	31
22,33	378	41,66	320	61,00	262	80,33	204	99,66	146	118,33	88	137,66	30
22,66	377	42,00	319	61,33	261	80,66	203	100,00	145	118,66	87	138,00	29
23,00	376	42,33	318	61,66	260	81,00	202	100,33	144	119,00	86	138,33	28
23,33	375	42,66	317	62,00	259	81,33	201	100,66	143	119,33	85	138,66	27
23,66	374	43,00	316	62,33	258	81,66	200	101,00	142	119,66	84	139,00	26
24,00	373	43,33	315	62,66	257	82,00	199	101,33	141	120,00	83	139,33	25
24,33	372	43,66	314	63,00	256	82,33	198	101,66	140	120,33	82	139,66	24
24,66	371	44,00	313	63,33	255	82,66	197	102,00	139	120,66	81	140,00	23
25,00	370	44,33	312	63,66	254	83,00	196	102,33	138	121,00	80	140,33	22
25,33	369	44,66	311	64,00	253	83,33	195	102,66	137	121,33	79	140,66	21
25,66	368	45,00	310	64,33	252	83,66	194	103,00	136	121,66	78	141,00	20
26,00	367	45,33	309	64,66	251	84,00	193	103,33	135	122,00	77	141,33	19
26,33	366	45,66	308	65,00	250	84,33	192	103,66	134	122,33	76	141,66	18
26,66	365	46,00	307	65,33	249	84,66	191	104,00	133	122,66	75	142,00	17
27,00	364	46,33	306	65,66	248	85,00	190	104,33	132	123,00	74	142,33	16
27,33	363	46,66	305	66,00	247	85,33	189	104,66	131	123,33	73	142,66	15
27,66	362	47,00	304	66,33	246	85,66	188	105,00	130	123,66	72	143,00	14
28,00	361	47,33	303	66,66	245	86,00	187	105,33	129	124,00	71	143,33	13
28,33	360	47,66	302	67,00	244	86,33	186	105,66	128	124,33	70	143,66	12
28,66	359	48,00	301	67,33	243	86,66	185	106,00	127	124,66	69	144,00	11
29,00	358	48,33	300	67,66	242	87,00	184	106,33	126	125,00	68	144,33	10
29,33	357	48,66	299	68,00	241	87,33	183	106,66	125	125,33	67	144,66	9
29,66	356	49,00	298	68,33	240	87,66	182	107,00	124	125,66	66	145,00	8
30,00	355	49,33	297	68,66	239	88,00	181	107,33	123	126,00	65	145,33	7
30,33	354	49,66	296	69,00	238	88,33	180	107,66	122	126,33	64	145,66	6
30,66	353	50,00	295	69,33	237	88,66	179	108,00	121	126,66	63	146,00	5
31,00	352	50,33	294	69,66	236	89,00	178	108,33	120	127,00	62	146,33	4
31,33	351	50,66	293	70,00	235	89,33	177	108,66	119	127,33	61	146,66	3
31,66	350	51,00	292	70,33	234	89,66	176	109,00	118	127,66	60	147,00	2
32,00	349	51,33	291	70,66	233	90,00	175	109,33	117	128,00	59	147,33	1
32,33	348	51,66	290	71,00	232	90,33	174	109,66	116	128,33	58	147,66	0
32,66	347	52,00	289	71,33	231	90,66	173	110,00	115	128,66	57		
33,00	346	52,33	288	71,66	230	91,00	172	110,33	114	129,00	56		
33,33	345	52,66	287	72,00	229	91,33	171	110,66	113	129,33	55		
33,66	344	53,00	286	72,33	228	91,66	170	111,00	112	129,66	54		
34,00	343	53,33	285	72,66	227	92,00	169	110,66	111	130,00	53		

3. ANNEXE 3 : ORGANISATION GÉNÉRALE D'UNE COMPÉTITION

3.1 Sécurité

L'organisateur est responsable de la sécurité de chacune des épreuves.

Il doit s'assurer qu'il est couvert par une assurance "responsabilité civile" adaptée aux conditions générales et particulières de son organisation.

Des actions préventives en vue d'un éventuel besoin d'assistance médicale, sont obligatoires. Pour les modalités de détail, se référer au règlement médical.

3.2 Réunion technique

La réunion technique est obligatoire. Sa conduite est de la responsabilité de l'organisateur. Son déroulement comprend au minimum les points suivants :

- Présentation de la compétition,
- Confirmation des feuilles d'engagements,
- Appel des compétiteurs : vérification du nombre d'inscrits, des noms, des licences et de leur capacité à concourir (certification équitation). C'est l'organisateur qui est en charge de ce contrôle. C'est le délégué arbitral qui est en charge de ce contrôle pour les compétitions nationales
- Programme chronologique,
- Gestion des transports,
- Distribution éventuelle de plans ou croquis nécessaires pour rejoindre les lieux de compétition
- Tirage au sort de l'épreuve d'équitation : l'organisateur tire au sort, sur une liste numérotée préétablie, le numéro du cheval qui sera attribué à l'athlète classé premier avant l'épreuve d'équitation, et ainsi de suite dans l'ordre de la liste des chevaux et l'ordre du classement.
- Composition du jury d'appel. Il comprend 5 personnes :
 - 1 délégué arbitral désigné par la fédération (président du jury d'appel)
 - 1 représentant du comité d'organisation
 - 3 représentants des clubs

Ce jury se réunit pour toute contestation, disqualification, ou procédure disciplinaire intervenant au cours de la compétition.

3.3 Logistique

Sauf disposition particulière fixée par l'organisateur :

- Hébergement :
Pour toutes les épreuves, les participants organisent leur hébergement et leur déplacement. L'organisateur communique une liste d'hôtel de proximité.
- Restauration :
L'organisateur a la charge de proposer les repas internes à la compétition.
Remarque : dans la mesure du possible, l'organisateur doit éviter le déroulement simultané de plusieurs disciplines dans des installations différentes, empêchant ainsi les entraîneurs de suivre la totalité de leurs athlètes.

3.4 Secrétariat

L'organisateur doit mettre à disposition du secrétariat un ordinateur au moins et une imprimante (voire un photocopieur), nécessaires à la gestion de la compétition. Il est vivement conseillé de doubler les moyens informatiques de traitement des résultats.

Le logiciel « Cardsys » est utilisable et recommandé pour toutes les épreuves inscrites au calendrier national. Les résultats doivent être transmis à la FFPM dans les 24 heures suivant la fin de la compétition.

4. ANNEXE 4 : ORGANISATION DES EPREUVES

4.1 Escrime :

Un nombre de pistes d'escrime adapté au nombre de compétiteurs est un autre atout majeur de la réussite d'une organisation.

Les pistes doivent être réglementaires et numérotées, les dispositifs électriques doivent être testés.

Les feuilles de poules sont diffusées et affichées.

Le contrôle des armes :

Les têtes de pointes sont testées en fonction du règlement international (avec pige et peson) ainsi que le port de la sous cuirasse.

L'arbitrage : les assauts ont lieu avec arbitre et chronométrage. Prévoir pige, peson, chrono, feuille de marque, tablette et crayon pour chaque piste.

Pour tous les championnats de France ou épreuves internationales organisées en France, l'organisateur devra prévoir le nombre d'arbitres nécessaire au bon déroulement de l'épreuve. Pour les circuits nationaux l'auto-arbitrage peut être envisagé par l'organisateur.

4.2 Natation

Le bassin de 25 ou 50 mètres doit répondre de manière réglementaire en termes de sécurité et de matériel.

Les normes de sécurité doivent scrupuleusement être respectées.

Les normes d'hygiène fixées localement doivent être connues et respectées, notamment par les spectateurs.

La plage de départ doit être libre, hormis les chronométreurs et les nageurs concernés par la série au départ. Un enregistrement vidéo des départs est recommandé, en cas de contestation.

Le déroulement de l'épreuve :

Assurer la diffusion des séries dès que possible.

Le starter doit veiller au respect du règlement concernant les départs.

- Commandements : coup de sifflet long (montée sur les plots), à vos marques, Top (sifflet ou pistolet).
- Le double chronométrage est obligatoire pour les championnats de France ;
- Les règles à appliquer en double chronométrage sont celles de l'article 3.5.1 iii du règlement UIPM : lorsque les deux relevés chronométriques sont différents, c'est le temps moyen qui est retenu et devient ainsi temps officiel.

4.3 Équitation :

Le parcours doit respecter scrupuleusement les points suivants :

- Obstacles numérotés, fanions placés,
- Parcours aux côtes,
- Personnel en place,
- Contrôle par le président du jury et le juge arbitre national.

La carrière de détente doit respecter les points suivants :

- Deux obstacles réglementaires : 1 oxer et 1 vertical
- Personnel en place pour la carrière et pour la transition vers la carrière de compétition.
- Contrôle par le président du jury le juge arbitre national.

Le jury (équipé d'un micro et d'une cloche) doit être composé à *minima* d'un :

- Président du jury : speaker et premier juge observateur
- Second juge : observateur et chronométreur
- Secrétaire sur logiciel informatique

La préparation des chevaux :

Organiser de manière précise et anticipée la phase de préparation des chevaux.

Les essais :

- Les essais des chevaux se font obligatoirement avant l'épreuve pour toutes les compétitions. L'organisateur devra prévoir le nombre de chevaux pour la compétition avec un minimum de 2 chevaux de réserves.
- Prévoir un secrétariat pour les essais

4.4 Ou Course d'obstacles

Le parcours devra respecter la distance et le nombre d'obstacles selon la catégorie d'âge.

Les obstacles seront sélectionnés par la Direction Technique Nationale en relation avec les organisateurs pour assurer la cohérence dans toutes les épreuves de la saison.

4.5 Laser-Run

Il associe deux disciplines : le tir et la course.

Le tir s'effectue sur des cibles laser.

La course doit correspondre à la distance de la catégorie.

Le tir :

L'organisateur doit mettre à disposition des athlètes une bouteille d'air comprimé pour la recharge des pistolets.

Le parcours de course :

Il est conforme aux règles établies par catégorie, établi sur piste ou hors-piste.

Dans ce second cas, le tracé et la matérialisation du parcours ne doivent engendrer aucune ambiguïté ni équivoque

Le parcours est mesuré avant la compétition.

- Les lignes de départ et d'arrivée sont bien identifiées et matérialisées,
- Les couloirs de départ sont tracés,
- Si relais, la zone de relais est tracée, 10 mètres de chaque côté de la ligne de départ/arrivée.

Les dossards :

Les dossards et les épingles, si nécessaire sont fournis par l'organisateur. La composition des séries doit être arrêtée et sa diffusion assurée dès que possible.

La distribution des dossards doit se faire de manière aussi anticipée que possible.

Le jury de course :

Il a un moyen de sonorisation à sa disposition

Le jury est composé de deux groupes d'officiels :

1^{er} Groupe :

- Un responsable qui est starter et contrôleur de départ
- Un aboyeur et un contrôleur de tours
- Deux chronométrateurs
- Deux marqueurs et contrôleurs de tours
- Des contrôleurs de piste si nécessaire

2^{ème} Groupe :

- Un juge du pas de tir
- Chronométrateurs au pas de tir
- Juges aux cibles

Nb : axe de formation pour les jeunes athlètes et jeunes officiels : envisager les possibilités d'auto-arbitrage ou/et la proposition aux parents volontaires.

Voir fiche règlementaire simplifiée.

Déroulement de l'épreuve :

- Le responsable contrôle les séries au départ.
- Le responsable en relation avec le juge de Tir s'assure que tout est prêt.
- Il s'assure aussi de la disponibilité des chronométreurs.
- Un contrôle strict du nombre de tours est effectué par les personnes désignées.

Le recueil des résultats :

Le responsable de l'épreuve organise la gestion de l'arrivée par une répartition précise des tâches d'aboyeur, marqueur et chronométreur.

Chronométrage : L'utilisation d'une caméra vidéo est recommandée pendant le laser-run afin d'avoir la possibilité de vérifier les temps des participants et de juger l'ordre d'arrivée. L'exploitation des images n'interviendra qu'en cas de dysfonctionnement des chronomètres principaux.

5. ANNEXE 5 : ATTRIBUTION DE FONCTIONS

Épreuve	Fonction	Nombre
ESCRIME	Responsable	1
	Résultats	1
	Table d'appel	1
	Arbitres	1 par piste
NATATION	Responsable	1
	Starter	1
	Ligne de faux départ	1
	Chronomètres	1 par ligne + répétiteur
	Juge de virage	1
ÉQUITATION	Responsable	1
	Président du jury	1
	Chronomètres	2
	Secrétaire	1
	Résultats	1
	Tirage au sort	1
	Chef détente	1
	Chef piste	1
	Chef écuries	1
	Ramasseurs barres	2
	Juges de parcours	Fonction du parcours
Course d'Obstacles	Chambre d'appel	1
	Juges parcours	2 à 4
	Starter	1
	Juge arrivée	1
	Chronomètres	2
	Marqueur	1
LASER-RUN	Responsable et starter	1
	Marqueurs	2
	Chronomètres	2
	Aboyeurs	1
	Juges de parcours Juges et Chronomètreur Zone de pénalité	En fonction du parcours 1 ou 2
	Juge de Tir	1